

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS (*suite*) (p. 2)

**Réponses** (*suite*) de Mme Colette Codaccioni, ministre de la solidarité entre les générations, aux **questions** de : MM. Jean-Louis Beaumont, Rudy Salles, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Pierre Quillet, Etienne Pinte.

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 6)

Titre IV (p. 6)

Amendement n° 123 de M. Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, Adrien Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances ; Mme le ministre, M. Henri Sicre. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 6)

Titre VI (p. 6)

Amendement n° 124 de M. Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, le rapporteur spécial, Mme le ministre, M. Etienne Pinte. – Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 8)

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA POSTE

M. Arsène Lux, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean Besson,  
Jacques Guyard,  
François Loos,  
Georges Hage.

M. François Fillon, ministre des technologies de l'information et de La Poste.

**Réponse** de M. le ministre à la **question** de M. Philippe Mathot.

Etat B

Titre III (p. 21)

Amendement n° 96 de la commission des finances : MM. Jean-Pierre Thomas, le rapporteur spécial. – Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV. – Adoption (p. 21)

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 21)

Titre VI (p. 21)

Amendement n° 97 de la commission : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait ; M. le rapporteur spécial.

Amendement n° 129 rectifié de M. Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, le président, le rapporteur spécial, le ministre, Jean Besson, Laurent Dominati, Jacques Guyard, François Loos, Etienne Pinte.

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 24)

MM. Jean-Pierre Thomas, le ministre. – Rejet de l'amendement n° 129 rectifié.

Amendement n° 117 de M. Dominati, amendements identiques n°s 98 de la commission et 62 de M. Dominati, et amendement n° 131 de M. Thomas : MM. Laurent Dominati, le rapporteur spécial. – Retrait de l'amendement n° 117 et des amendements identiques n°s 98 et 62.

Amendement n° 145 du Gouvernement : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait de l'amendement n° 131.

MM. le président, Jacques Guyard, le rapporteur spécial, le ministre. – Adoption de l'amendement n° 145.

Adoption du titre VI modifié.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 27)

CULTURE

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

M. Dominique Perben, rapporteur spécial de la commission des finances.

## PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. le rapporteur spécial.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 33).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1996

### (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n<sup>os</sup> 2222, 2270).

#### SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS *(suite)*

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la solidarité entre les générations.

Ce matin, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean-Louis Beaumont.

**M. Jean-Louis Beaumont.** Madame le ministre de la solidarité entre les générations, permettez-moi tout d'abord de saluer en vous une personne de bonne volonté qui a accepté une tâche immense.

Dans notre pays, des familles meurent sous la pression d'une politique que certains n'hésitent pas à qualifier « d'anti-familiale » – ce n'est évidemment pas de la vôtre que je parle – pendant que d'autres prolifèrent et pratiquent ce que je vous propose d'appeler la « production d'enfants à but lucratif ». Celle-ci permet à certains de percevoir des allocations et des subventions diverses sur le budget de l'Etat et des services sociaux qu'alimentent nos impôts. Elle est avant tout le fait de la polygamie. En effet, même si cette pratique n'est pas reconnue dans notre pays, il est possible de percevoir des allocations pour les enfants de plusieurs femmes par le biais de diverses procédures, notamment lorsque chacune de ces femmes est reconnue comme constituant une famille monoparentale.

Cette production d'enfants est fort rentable pour ceux qui en sont les maîtres, mais fort coûteuse pour la nation et pour tous nos concitoyens. Elle est coûteuse en allocations, en prestations scolaires et en sécurité, car elle génère une multitude d'enfants qui sont certes charmants

mais qui se répandent dans les rues hors de tout contrôle parental et qui, peu à peu, comme l'herbe folle, envahissent tout. Ce n'est pas leur faute bien entendu et ce seront les victimes.

Cette situation est tout à fait insupportable pour notre pays. Comment pensez-vous, madame le ministre, y mettre fin ? Il existe des solutions qui, dans le respect des droits de l'homme, permettraient, d'une part, la prise en charge de ces enfants, d'autre part, une dissuasion efficace des producteurs abusifs auxquels, disons-le, on couperait les vivres.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille et M. Francisque Perrut.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la solidarité entre les générations.

**Mme Colette Codaccioni, ministre de la solidarité entre les générations.** Monsieur le député, les prestations familiales destinées à l'entretien de l'enfant sont servies à la personne qui assume la charge effective et permanente de ce dernier. Par charge on entend, outre la charge financière, l'ensemble des responsabilités parentales exercées par les représentants légaux de l'enfant.

Il faut souligner que les dispositions du code de la sécurité sociale conduisent à sanctionner, par le retrait ou la suspension des prestations familiales, les infractions dans l'exercice des attributs de l'autorité parentale relativement à la protection de l'enfant dans les cas suivants : déchéance totale ou partielle de l'autorité parentale ; condamnation pénale en application de la loi sur les enfants maltraités ou moralement abandonnés ; placement de l'enfant à la suite d'une mesure prise dans le cadre de l'enfance délinquante – les allocations peuvent cependant être servies à la famille, sur demande du magistrat ou du président du conseil général, – enfin condamnation pour ivresse. Les mêmes sanctions s'appliquent lorsque les enfants donnant droit aux prestations familiales sont élevés dans des conditions d'alimentation, de logement et d'hygiène manifestement défectueuses ou lorsque le montant des prestations n'est pas employé dans l'intérêt des enfants. L'article L. 552-6 du code de la sécurité sociale précise en effet que le juge des enfants peut, dans ce cas, ordonner le versement total ou partiel des prestations à une personne physique ou morale qualifiée, dite tuteur aux prestations sociales.

Je veillerai donc à ce que tout détournement soit sanctionné. Parallèlement, mes services travaillent à une définition actualisée de « l'enfant à charge », toujours dans le souci de répartir plus équitablement les prestations familiales.

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Madame le ministre, votre budget traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la nécessaire solidarité nationale à l'égard des personnes handicapées. En effet, les crédits tant d'investissement que de fonctionnement de votre ministère en leur faveur augmentent sensiblement, ce qui mérite d'être salué dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Pour autant, je

crains que cet effort budgétaire ne soit encore insuffisant au regard des besoins, en particulier s'agissant des structures d'hébergement pour les adultes lourdement handicapés. C'est un sujet auquel je suis très sensible, connaissant nombre de parents de handicapés lourdement atteints qui s'inquiètent légitimement du devenir de leurs enfants sans aucune autonomie lorsqu'ils ne seront plus là pour les assister.

Aujourd'hui, le déficit national en places d'hébergement dans ces structures spécialisées – maisons d'accueil spécialisées, foyers à double tarification – dépasse les 5 000 places et ne fera que s'aggraver malgré la mobilisation exemplaire des associations d'aide aux handicapés qui tentent de faire face mais souffrent de manques de crédits et d'agréments. Et ce n'est pas l'article 22 de la loi n° 89-18 du 13 janvier 1989, plus connue sous le nom d'« amendement Creton », dont nous avons parlé ce matin, qui a résolu le problème en maintenant 25 p. 100 des adultes lourdement handicapés, les plus jeunes, dans des établissements spécialisés pour enfants faute de places pour les accueillir ailleurs.

Permettez-moi de vous citer l'exemple de la maison d'accueil spécialisée qu'est en train de réaliser l'Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés – ADAPEI – des Alpes-Maritimes, à Nice. Cet équipement indispensable, pourtant réalisé à la demande de la DDASS de notre département, n'a pu voir le jour que grâce à une prise en charge intégrale de l'investissement par l'ADAPEI. Des subventions d'Etat avaient été promises mais elles ne sont jamais arrivées. De plus, à ce jour, l'administration limite son agrément à cinquante-quatre places lorsque l'établissement en compte soixante – ce qui entraînera un déficit annuel, insupportable pour l'ADAPEI, de 2 millions de francs par an. Cela met en péril l'existence même de cet établissement. Et ce n'est qu'un exemple parmi de nombreux autres ! Dans ce contexte, nous pouvons légitimement nous inquiéter du sort de ces personnes handicapées, les plus fragiles, dont le seul espoir réside dans une mobilisation de la solidarité nationale.

Madame le ministre, il y a véritablement urgence en la matière. Il faut mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement de ces structures d'hébergement. Nous nous devons de répondre à l'attente de ces Français en danger et à celle de leurs familles. Comment le Gouvernement entend-il répondre à ce besoin impératif ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.**

Monsieur le député, je vous remercie d'avoir salué la hausse sensible des crédits de mon ministère. Je sais, comme vous, que ce n'est jamais suffisant. C'est pourquoi il nous faut, ensemble, poursuivre nos efforts avec les associations.

Les pouvoirs publics ont toujours veillé à ce que les handicapés mentaux ou les personnes lourdement handicapées reçoivent les soins que nécessite leur état dans des établissements dotés d'un personnel spécialisé. Il faut prendre garde toutefois que les personnes handicapées mentales ne soient isolées dans des structures spécifiques. Il est indispensable de faire en sorte qu'elles conservent, autant que faire se peut, des liens étroits et permanents avec le milieu ordinaire – c'est l'intégration. Cet objectif d'accompagnement social est inscrit dans l'article 1<sup>er</sup> de la loi d'orientation du 30 juin 1975.

A cet égard, il convient de souligner que cette loi est le gage d'une solidarité à l'égard des personnes les plus fragilisées, sans distinction aucune du type de handicap et

sans que soit donnée une définition de celui-ci. Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que la loi de 1975 a gardé toute sa force, notamment en raison de son caractère généraliste et du fait qu'elle organise la protection de toutes les personnes handicapées. Le Gouvernement entend poursuivre résolument une politique active de soutien au profit de toutes les personnes handicapées, y compris celles dont le handicap est mental, en veillant à conforter les dispositifs existants et à favoriser toutes les innovations qui permettent de répondre aux besoins et aux souhaits de ces personnes et de leurs familles.

J'ai l'intention de lancer le plus tôt possible un plan national concernant les personnes lourdement handicapées ou polyhandicapées. Certes, ce n'est jamais suffisant face au déficit en places que nous connaissons, mais le Gouvernement, l'administration, le département, les associations cherchent à remédier à ce grave problème. Reconnaissez que le Gouvernement, avec mon budget, démontre clairement sa volonté de mettre en œuvre une politique en faveur des handicapés et de faire en sorte qu'elle demeure une priorité nationale.

S'agissant de la mission d'action sociale de l'ADAPEI des Alpes-Maritimes, je comprends parfaitement votre inquiétude ; il y a toujours urgence face aux problèmes des personnes handicapées.

Permettez-moi de rappeler quelques éléments.

Dans le cadre du plan MAS développé sur la période 1991-1993, les Alpes-Maritimes ont obtenu le financement du fonctionnement de quarante-huit lits. Un projet de MAS a été déposé par l'ADAPEI en décembre 1992. Compte tenu des crédits disponibles et du projet de l'association de créer des unités de vie de douze places, il avait été convenu de procéder en deux temps, à savoir l'ouverture immédiate de quarante-huit places et l'ouverture ultérieure d'une unité de douze places, soit à terme un total de soixante places. C'est ce que vous venez d'évoquer.

Un arrêté préfectoral du 14 mai 1993 entérinait le principe de l'ouverture de quarante-huit places – trente-six en internat et douze en accueil de jour. Des moyens ayant pu être dégagés, en février 1995, sur la marge de manœuvre régionale, il a été accordé au département des Alpes-Maritimes des moyens supplémentaires à concurrence de 1 900 000 francs permettant le financement de six places supplémentaires, cela étant formalisé par un arrêté préfectoral en date du 24 juillet 1995 – nouvelle capacité : quarante-deux places en internat et douze places en accueil de jour. En juin 1995, l'association a présenté un budget sur la base de cette nouvelle capacité.

Je crois devoir attirer spécialement votre attention sur le fait que le coût annuel de la place, qui est de 397 968 francs en internat et de 198 984 francs en semi-internat, est très sensiblement supérieur au coût moyen national pour 1993, qui est respectivement de 261 795 francs et de 130 778 francs.

La MAS est donc construite. La capacité actuellement autorisée est de cinquante-quatre places. Cela signifie que l'ADAPEI peut, dès maintenant, ouvrir pour cinquante-quatre cas urgents, ce que vous réclamez. Je ne crois pas que l'on puisse retarder l'ouverture pour six places.

Voilà qui prouve, monsieur le député, que lorsque les acteurs de terrain s'y mettent tous ensemble, il est possible de répondre à l'urgence.

**M. le président.** La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Madame le ministre, ce matin, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille, M. Tron a insisté avec raison sur les améliorations apportées par la loi de 1994, à l'occasion de laquelle vous avez défendu nos souhaits avec tant de courage. Cette loi se voulait le premier volet d'une véritable politique familiale globale. Notre rapporteur a aussi insisté sur la faiblesse des sommes attribuées à la famille dans ce budget. Je n'y reviendrai pas. Ce qui m'inquiète le plus, c'est l'avenir, ce sont les mesures que le Gouvernement envisagerait – j'emploie le conditionnel à dessein. Le document distribué lors des forums sur la protection sociale contient de graves erreurs concernant le budget réel de la CNAF. Il serait grave et malhonnête de décider une politique familiale en fonction d'un prétendu budget déficitaire de la CNAF.

En 1993, la CNAF réalisait 60 milliards d'économies. Mais depuis, les gouvernements successifs ont ponctionné ses finances ou n'ont pas remboursé leurs dettes à son égard. Comment pourrait-on faire des projets crédibles avec des chiffres faux ? Pour réaliser des économies, le Gouvernement envisagerait la fiscalisation, la budgétisation, la modification du quotient familial, sans parler de l'extension des conditions de ressources. Qu'en est-il, madame le ministre ?

Dans sa lettre de mission, M. le Premier ministre ne vous écrivait-il pas récemment : « Vous vous attacherez, madame le ministre, à distinguer plus clairement actions familiales et actions sociales. » Est-il envisageable que les familles, dont les enfants sont les consommateurs d'aujourd'hui et les actifs de demain, soient les victimes des déficits des deux autres branches ? Je connais votre attachement à une véritable politique familiale. Pouvez-vous nous assurer qu'aucune de ces mesures ne sera appliquée ? Je fais partie d'un groupe de députés qui travaille sur la simplification des prestations et allocations familiales et sur une réforme de la fiscalité familiale. Nous pourrions vous faire des propositions pour le deuxième volet de la politique familiale.

Madame le ministre, rassurez-vous sur les projets gouvernementaux, car les familles, dont tout le monde se plaît à reconnaître le rôle irremplaçable dans notre société, risquent de se fâcher très fort !

**M. Jean-Louis Beaumont et M. Francisque Perrut.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Madame le député, je sais combien vous êtes attachée à la branche famille qui a subi de plein fouet, pendant de nombreuses années, le problème du transfert de ses excédents pour couvrir les déficits des autres branches au détriment de toute politique familiale efficace. De 1968 à 1992, la branche famille a ainsi vu près de 60 milliards servir non pas la politique familiale mais la couverture du déficit des autres branches.

Néanmoins, comme vous le savez, cette procédure est désormais devenue impossible grâce à l'autonomie des branches. Les futurs excédents de la branche maladie seront donc à sa totale disposition, mais elle devra, dans le même temps, faire face à ses déficits.

Lors de la Commission des comptes de la sécurité sociale de juillet 1995, j'ai indiqué que les comptes de la branche famille connaîtraient un déficit d'environ 13 milliards de francs en 1995 et un déficit de 10 à 12 milliards

en 1996. Le 31 octobre, mardi prochain, lors de la prochaine réunion de la CCSS que je présiderai, nous aurons des chiffres actualisés.

Cette situation résulte d'une série de raisons, sur lesquelles je ne reviendrai pas. A présent, il faut regarder l'avenir et agir dans le cadre des forums régionaux, auxquels je sais que vous participez aussi.

Les hypothèses envisagées sont des hypothèses de travail et je ne peux pas vous rassurer puisque rien n'a été décidé. Nous devons trouver des économies pour pouvoir mettre en place au plus vite cette politique familiale que vous attendez. Je m'y emploierai. Aidez-nous à trouver des solutions ! Je peux d'ores et déjà vous assurer que nous mettrons en œuvre cette politique familiale, dont l'allocation parentale de libre choix sera un élément.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Pierre Quillet.

**M. Pierre Quillet.** La prestation « autonomie » pour les personnes âgées dépendantes est une mesure dont nous parlons depuis longtemps et je me réjouis, madame le ministre, de voir que votre volonté de faire aboutir ce projet n'a pas fléchi. Cette prestation, qui, à terme, pourrait concerner 700 000 personnes, me semble, en effet, indispensable. De plus, votre décision de choisir les départements comme chefs de file est la voie de la raison, car on connaît la compétence de leurs services.

En revanche, comme nombre de mes collègues, je m'inquiète du financement de cette prestation, qui engendrera pour les départements un surcoût plus important qu'on ne le pense, dû en partie à la gestion pratique sur le terrain et au développement d'un service administratif et d'équipes médico-sociales qui devront évaluer le handicap et contrôler l'efficacité et l'utilisation de l'aide.

Je souhaite également vous alerter sur les conditions d'attribution de cette prestation, en particulier la durée et la définition de la notion de résidence. Là encore, nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde !

Je m'interroge aussi sur les besoins en ressources supplémentaires du Fonds de solidarité vieillesse lorsque, au bout de trois ans, le taux de dépendance aura augmenté plus que la DGF, et que la prestation sera financée à parts égales par le département et le Fonds. Faudra-t-il encore faire appel à la CSG ?

Madame le ministre, avez-vous fait évaluer le surcoût pour les départements de la gestion et du financement de la prestation autonomie ?

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Merci, monsieur le député, de vous dire heureux de voir la naissance de la prestation autonomie. Certes, elle pose encore un certain nombre de problèmes, mais nous en débattons tant à l'Assemblée qu'au Sénat.

Un amendement de la commission des finances du Sénat prévoit que le Fonds de solidarité vieillesse devra participer au financement et à la couverture des frais de gestion de la nouvelle prestation. Il en sera discuté.

Pour sa part, le Gouvernement est prêt à étudier cette option. Une clef de partage équitable doit être recherchée. Dans cette perspective, je relève que les récupérations sur succession opérées par les départements au titre de l'allocation compensatoire pour tierce personne – l'ACTP – sont extrêmement faibles, alors qu'elles seront significatives pour la nouvelle prestation.

Quant à la durée de la résidence, le projet de loi prévoit de la fixer à trois ans. Il vous appartiendra d'en débattre dans la discussion des amendements.

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Aujourd'hui, lorsque, dans le cadre du déficit exceptionnel de la Caisse nationale d'allocations familiales, on parle de politique familiale, il n'est question que d'économies ou de réductions des prestations servies aux familles. On oublie un peu trop les créations d'emplois induites par la politique familiale.

Je rappelle que l'allocation de garde d'enfant à domicile et les incitations fiscales à la création d'emplois à domicile, qui avait été initiées dès 1987 par celui qui est aujourd'hui le président de notre assemblée, ont permis la création ou le blanchiment de dizaines, sinon de centaines de milliers d'emplois. Les effets de ces mesures ont été tels que, dans ma propre ville, j'ai constaté une plus faible demande de crèches collectives, ce qui d'ailleurs m'oblige en quelque sorte à remettre en cause ma politique en matière de créations de crèches.

Madame le ministre, pourquoi ne pas envisager, afin que les emplois induits par la politique familiale augmentent encore, d'élargir l'AGED aux mères de famille nombreuse qui ne travaillent pas et qui, malheureusement, ne peuvent bénéficier des réductions fiscales qui ont été décidées parce qu'elles ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu ? Ces familles ont besoin d'aides, surtout à partir de trois enfants. En outre, la création d'emplois de proximité s'en trouverait favorisée et l'on ne pourrait plus nous accuser d'avoir instauré l'AGED au seul bénéfice des familles aisées.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question sur l'AGED. Effectivement, cette prestation, qui a été créée il y a quelques années, est actuellement attribuée aux ménages ou à la personne seule qui emploient à domicile une ou plusieurs personnes pour assurer la garde d'un enfant de moins de six ans. Cette allocation, qui prend en charge les cotisations sociales dues pour l'emploi, dans la limite d'un montant maximal, est versée à la condition que les deux membres du couple ou la personne exercent une activité professionnelle minimale qui leur procure un minimum de revenu par trimestre – actuellement 6 300 francs environ. Cette allocation a été instituée afin d'apporter une aide aux parents qui exercent tous deux une activité professionnelle et qui ont de jeunes enfants à charge qu'ils sont obligés de faire garder.

Ce point avait donné lieu à discussion sur ces bancs, en 1993 et en 1994, lorsque avait été proposé un amendement tendant à accorder l'AGED aux jeunes veufs ou jeunes veuves. Nous nous en souvenons fort bien tous les deux ; nous en avons d'ailleurs reparlé récemment.

Je pense que dans notre projet de réforme des prestations familiales, qui sera au cœur de la loi-cadre sur la famille, le problème de l'AGED pourra être revu. Votre suggestion pourra alors être examinée, sous cette forme ou sous une autre. En tout état de cause, elle mérite réflexion.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Quillet.

**M. Pierre Quillet.** Madame le ministre, j'associe à ma question mon collègue Bernard Accoyer.

Comme vous le savez, la loi du 4 juillet 1975 portant généralisation de la sécurité sociale a étendu le bénéfice des prestations familiales, jusqu'alors réservées à la popu-

lation active, à toute personne résidant en France et assumant la charge d'enfant demeurant de manière permanente en France.

Les conditions d'attribution des prestations familiales sont prévues dans le code de la sécurité sociale. La qualité d'allocataire est prévue, quant à elle, à l'article R. 513-1 du même code :

« La personne physique à qui est reconnu le droit aux prestations familiales a la qualité d'allocataire. Ce droit n'est reconnu qu'à une seule personne au titre d'un même enfant.

« Lorsque les deux membres d'un couple assurent à leur foyer la charge effective et permanente de l'enfant, l'allocataire est celui d'entre eux qu'ils désignent d'un commun accord. »

L'article L. 521-2 prévoit de sanctionner par un retrait ou la suspension des prestations familiales l'allocataire lorsque le montant des prestations n'est pas employé dans l'intérêt des enfants, autrement dit lorsque l'allocataire n'assume pas l'ensemble des responsabilités parentales.

L'interprétation de ces textes a soulevé de nombreuses difficultés, car il n'entre pas dans la mission des organismes débiteurs des prestations de contrôler, voire de sanctionner, l'absence de respect à ces règles.

La polygamie n'étant pas reconnue dans le droit français, certains allocataires indécents semblent abuser des prestations légales, notamment des allocations familiales, sans se soucier des conditions exigées. Il convient donc de parer au plus vite à la recrudescence de ces pratiques, qui pénalisent la branche famille et la sécurité sociale.

C'est pourquoi nous vous demandons, madame le ministre, de bien vouloir mettre en place un dispositif donnant aux organismes sociaux la possibilité de s'assurer de la conformité des allocataires aux dispositions légales et, le cas échéant, les obligeant à mettre fin au versement des allocations.

**M. Jean-Louis Beaumont.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Pour ce qui concerne les sanctions des infractions commises – sanctions consistant en un retrait ou une suspension du versement des prestations familiales, en une déchéance totale ou partielle, en une condamnation pénale, ou encore en un placement d'enfants –, je vous renvoie à la réponse que j'ai faite à M. Beaumont.

Quant au droit aux prestations, il est subordonné à une condition de régularité de l'entrée et du séjour en France des demandeurs de nationalité étrangère et des enfants qu'ils ont à charge, au titre desquels les prestations sont sollicitées.

La loi du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France prévoit le retrait du titre de séjour du ressortissant étranger polygame qui a fait venir auprès de lui plus d'un conjoint, ou des enfants autres que ceux du premier conjoint.

De ce fait, il ne devrait plus y avoir d'ouverture de droit au versement des prestations familiales aux familles polygames.

Certes, il y a encore des dérives, des fraudes et des escroqueries. Je veillerai à ce que la loi soit fermement appliquée dans un souci de justice et d'équité.

**M. le président.** Nous revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Madame le ministre, la décision prise en janvier 1994 de procéder à une dévaluation du franc CFA, nécessaire sur le plan économique pour les Etats concernés, a eu pour conséquence indirecte et malheureuse de réduire de moitié les pensions de nos compatriotes expatriés en Afrique pendant leur vie active. Ces Français, qui ont contribué au rayonnement de la France dans le monde, se retrouvent, pour la plupart, dans des situations financières difficiles et espèrent légitimement l'aide du Gouvernement. Ils étaient déjà lourdement pénalisés par les retards ou les défauts de paiement des caisses de retraite africaines chargées de leur servir leur pension. Ils se retrouvent avec un pouvoir d'achat amputé de moitié.

Malgré les nombreuses déclarations rassurantes des divers ministères en charge de ces problèmes, force est de constater que la solidarité nationale s'est bien peu manifestée à l'égard de nos compatriotes expatriés. Ils demandaient, avec le concours d'un grand nombre de parlementaires de notre majorité, la compensation totale ou partielle de leur perte de revenus et la prise en charge progressive, par un ou des organismes français, de la gestion de leur retraite, après accords internationaux avec les caisses de retraite étrangères concernées.

Pour l'heure, ils n'ont obtenu qu'une allocation exceptionnelle, dont les critères d'attribution limitent l'accès à une centaine de personnes, le bénéfice du Fonds national de solidarité pour les plus démunis et la promesse de négociation avec les caisses africaines, dont le premier acte devait être l'envoi d'une mission d'experts en Afrique, mais celle-ci, annoncée en décembre 1994, n'est toujours pas constituée – si mes renseignements sont exacts.

Cette situation ne peut durer sans avoir de regrettables incidences, tant pour la situation de nos compatriotes retraités de la zone franc que pour le devenir des Français présents aujourd'hui dans cette partie du monde, que les problèmes de leurs aînés ne laissent pas indifférents car ils craignent de les subir un jour. À terme, madame le ministre, c'est la présence de la France en Afrique qui est en jeu, dès lors que de jeunes Français désireux de s'expatrier hésiteront à le faire par crainte que l'Etat, en cas de problème, ne se désintéresse de leur situation.

Pour répondre aux attentes de nos concitoyens concernés, et dont certains se trouvent dans des situations critiques, il importe donc de prendre sans délai cette question à bras-le-corps. Le président de la République s'y est d'ailleurs engagé auprès des différentes associations de défense des intérêts de nos expatriés. Je vous demande donc, madame le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement pour résoudre les différents aspects de ce dossier et quels sont les moyens financiers dont dispose votre ministère pour y parvenir.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Monsieur le député, les pensions et rentes acquises au titre d'activités professionnelles dans la zone franc par des retraités résidant maintenant en France ont été, c'est vrai, affectées par la dévaluation du franc CFA.

Dans un souci d'équité, une allocation forfaitaire a été instituée en octobre 1994 au profit de ces retraités. Des modalités concernant le plafond et le montant de l'allocation ont été établies en liaison avec le ministère chargé du budget et le ministère de la coopération.

Fixé dans un premier temps au 1<sup>er</sup> décembre 1994, le délai de dépôt des demandes a été reporté une première fois au 31 décembre 1994, puis au 1<sup>er</sup> mars 1995. Je rappelle que cette allocation concernera 310 personnes et que le montant total des crédits affectés à celle-ci s'élève à 1 835 000 francs.

Pour essayer de régler les problèmes des Français expatriés, titulaires de pensions de retraite d'organismes de sécurité sociale et qui ne perçoivent plus ou pas leur allocation, une mission interministérielle, présidée par un inspecteur général des affaires sanitaires et sociales, a été récemment constituée.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Solidarité entre les générations ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 1 024 088 francs ;  
« Titre IV : 2 683 864 950 francs. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 000 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 300 000 francs. »

#### TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 491 000 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 122 750 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...  
Je mets aux voix le titre III.

*(Le titre III est adopté.)*

**M. le président.** M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 123, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 1,6 million de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Cet amendement tend à appliquer le plan de réduction du déficit de 2 milliards voté par cette Assemblée à l'issue de la discussion de la première partie du projet de loi de finances et accepté par le Gouvernement.

Madame le ministre, c'est avec une conscience très aiguë de l'importance de la mission qui est la vôtre et en espérant vous aider à faire en sorte que la solidarité entre les générations soit encore plus forte en dépensant mieux et pas toujours plus, que nous avons déposé cet amendement.

Il prévoit une réduction de crédits de 1,6 million. Elle s'impute d'abord sur le chapitre 47-21 pour 0,4 million, ce qui représente 0,2 p. 100 de ce poste. Cela s'apparente

finalement à un effort de bonne gestion pour un poste qui finance des actions ponctuelles d'incitation et d'accompagnement des associations à hauteur de 218 millions. Elle s'impute ensuite à hauteur de 1,2 million sur le chapitre 43-02, qui finance les actions relatives aux droits des femmes pour 85 millions. Ce secteur, qui est en cours de réorganisation, devrait pouvoir, d'après vos services et après vérification, accomplir un effort de rationalisation de ses dépenses de 1,4 p. 100.

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 123.

**M. Adrien Zeller, rapporteur spécial.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. A titre personnel, compte tenu de la nature des dépenses de fonctionnement en cause, je considère comme particulièrement modique l'effort demandé. En outre, dans la mesure où les chapitres concernés comportent chacun cinq à six articles et où il sera donc possible de jouer sur les crédits à l'intérieur des articles, cet amendement qui porte sur 1,6 million de francs pour un total de dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'ordre de 300 millions de francs me paraît acceptable. La commission des finances aurait sûrement donné un avis favorable à l'amendement n° 123.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Monsieur le député, je comprends votre souci d'économie. Permettez-moi de faire observer que le chapitre 47-21, sur lequel nous subventionnons les services d'auxiliaires de vie qui travaillent auprès des grands handicapés, est un chapitre sensible. C'est grâce aux moyens qui y sont affectés que nous pouvons impulser, dans le cadre de conventions passées avec le monde associatif, certaines politiques, dont celle du maintien à domicile. Notre marge de manœuvre est donc très étroite. Néanmoins, je ne suis pas opposée à votre amendement.

**M. le président.** Si je comprends bien, vous l'acceptez en vous plaignant. (*Sourires.*)

**M. Adrien Zeller, rapporteur spécial.** C'est ce que nous faisons tous !

**M. le président.** Votre mérite est d'autant plus grand ! (*Sourires.*)

La parole est à M. Henri Sicre, contre l'amendement.

**M. Henri Sicre.** La discussion à laquelle nous venons d'assister à propos de cet amendement, qui vient d'ailleurs à peine de nous être distribué, méritait vraiment que l'on reste jusqu'à la fin de l'examen de ce budget.

Sur le fond, je ne comprends pas les arguments qui viennent d'être donnés. Certes, le ministère des droits de la femme et les services sont « en réorganisation ». Mais pourquoi amputer leurs crédits, surtout lorsqu'on sait les problèmes qui se posent dans de nombreuses associations et de nombreux plannings familiaux ?

Quant au reste, je dois dire qu'à la lecture de ces deux amendements, je me suis interrogé sur leur signification. La presse aurait-elle demain à rapporter qu'elle avait assisté à une opération commando de la majorité contre le Gouvernement ? Étaient-ce des éléments incontrôlés qui avaient déposé des amendements de dernière minute ? Je constate en fait que cette opération fait l'objet d'un consentement mutuel.

Bien entendu, nous voterons contre l'amendement n° 123, ainsi que contre l'amendement n° 124.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 123.

(*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 123.

(*Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 124, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Ce deuxième amendement vise à réduire les crédits de paiement et les autorisations de programme de 10 millions de francs sur le chapitre 66-20, ce qui représente 2 p. 100 du montant de ces crédits sur un chapitre doté d'un peu plus de 511 millions de francs.

Eu égard au volume des crédits du chapitre et au rythme quelquefois insatisfaisant de leur exécution, d'après nos analyses et les renseignements pris auprès de vos services, madame le ministre, cette réduction ne remet aucunement en cause l'objectif de modernisation des 20 000 lits d'établissements pour personnes âgées sur deux ans. C'est donc dans le parfait respect de vos priorités que cet amendement peut être adopté pour un meilleur contrôle de la dépense.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Adrien Zeller, rapporteur spécial.** La commission n'a pas examiné cet amendement.

Ayant eu à connaître dans le passé du programme d'humanisation des hospices, je constate que les 511 millions de francs inscrits initialement correspondent à la programmation quinquennale qui avait été arrêtée par M. Théo Braun, ancien ministre que j'ai quelque raison de connaître puisqu'il était originaire de ma région.

L'évolution actuelle du déroulement de ce programme permet d'envisager sans enthousiasme, mais sans crainte excessive, la réduction de crédits de 10 millions de francs. Compte tenu du rythme d'engagement des travaux, de liquidation des factures et autres, cette réduction me paraît supportable.

C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, j'accepte et, par conséquent, voterai cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme le ministre de la solidarité entre les générations.** Monsieur le député, vous venez de le rappeler, beaucoup a été fait pour l'humanisation des hospices. Pour autant, vous le savez, près de 20 000 lits restent à humaniser.

Récemment encore, vos collègues de la commission des affaires sociales du Sénat ont appelé mon attention sur les risques induits par tout retard pris dans l'achèvement des programmes, prévu normalement pour la fin de 1998. Toutefois, tous les ministères doivent consentir des efforts, comme vient de le rappeler le Président de la République, car nous ne pouvons continuer à vivre à crédit.

C'est pourquoi j'accepte cet amendement sur l'état C du titre VI. Je veux simplement espérer que nous n'aurons pas à regretter cette économie. Vous connaissez, par exemple, les conséquences dramatiques des incendies qui surviennent dans des locaux vétustes ; l'actualité récente vient encore de le rappeler.

**M. le président.** La parole est à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Mes chers collègues, je suis stupéfait de vous entendre, les uns et les autres, accepter aussi facilement de supprimer une telle somme destinée à l'humanisation des structures collectives d'accueil pour les personnes âgées.

Monsieur le président, je regrette vivement que la commission des finances et la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ne se soient pas penchées sur ces amendements, car il n'est pas évident, si elles l'avaient fait, monsieur le rapporteur, que vous auriez donné aussi facilement à titre personnel votre accord à la suppression de ces crédits.

Dire, monsieur Thomas, que la suppression de ces crédits, ne remet pas en cause l'objectif de modernisation de 20 000 lits d'établissements pour personnes âgées en deux ans est totalement gratuit.

Certes, j'accepte des économies maîtrisées et intelligentes, mais je dis non à des coupes aveugles et absurdes.

Je voterai contre cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Je remercie notre collègue de son amabilité.

Si on veut en conscience, sans enthousiasme mais avec raison, accepter et soutenir, dans l'union de la majorité, les priorités fixées par le Président de la République de réduction de nos déficits, il faut l'analyser calmement, budget par budget, en concertation avec le Gouvernement.

La commission des finances avait prévu 4 milliards. Le Gouvernement a accepté 2 milliards. Nous nous sommes donc concertés avec le Gouvernement pour proposer, en l'absence encore d'un office parlementaire d'évaluation, des économies les mieux ciblées. Les services du ministère nous ont assuré, conformément d'ailleurs aux études que nous avons faites, que cette réduction de crédits ne remettait pas en cause le programme de modernisation des 20 000 lits, sinon nous n'aurions pas proposé cette économie.

Mon cher collègue, comprenez que tout est prioritaire : hier c'était la santé ; demain ce sera l'éducation ; la défense, la sécurité sont prioritaires dans notre pays. Il n'est pas un franc qui soit inutile.

Gouverner c'est choisir et il y a des priorités. Aujourd'hui, c'est la réduction des déficits. C'est dans ce cadre que s'inscrit très raisonnablement et sagement cet amendement.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 124.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 124.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la solidarité entre les générations.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq, est reprise à quinze heures cinquante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA POSTE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des technologies de l'information et de La Poste.

La parole est à M. Arsène Lux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre des technologies de l'information et de La Poste, mes chers collègues, le budget des technologies de l'information et de La Poste qui est proposé à l'Assemblée pour 1996 permettra aux différents établissements concernés, La Poste, le Centre national d'études spatiales et, de façon plus indirecte puisque budgétairement moins concerné, France Télécom, de remplir correctement leurs missions.

Il garantira aussi, à condition de ne pas être amputé – cette appréciation est personnelle –, le maintien de la France dans le peloton de tête des pays significativement présents dans les domaines des technologies de pointe porteuses d'avenir et de leurs applications en matière d'espace et de télécommunications, secteurs qui vont connaître dans les mois et les années à venir des fluctuations considérables, voire des bouleversements, compte tenu du processus de libération en cours et de la concurrence internationale déjà vive, mais qui ne cessera de s'amplifier.

Les crédits inscrits au titre du ministère des technologies de l'information et de La Poste ne concernent quasi exclusivement que les crédits d'intervention dans les domaines d'attribution du ministère que sont les télécommunications, La Poste et l'espace.

Les crédits afférents aux emplois budgétaires et au fonctionnement des services placés sous votre autorité, monsieur le ministre, tels que la direction générale des postes et télécommunications, restent en effet inscrits au titre du ministère de l'industrie afin de préserver le bénéfice des économies d'échelle, qui résultaient de la concentration de plusieurs ministères dans la configuration gouvernementale précédente. Il convient, bien évidemment, de s'en féliciter.

Les crédits inscrits s'élèvent à 10,4 milliards de francs en crédits de paiement et à 7,4 milliards de francs en autorisations de programme, en augmentation respectivement de 0,8 p. 100 et de 4,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995.

Pour l'essentiel, ces crédits concernent cinq lignes de dépenses, d'importance très inégale, puisqu'ils se répartissent comme suit : premièrement, les crédits « espace », du Centre national d'études spatiales et de l'Agence spatiale européenne, s'élèvent à 8 132 millions de francs auxquels on peut ajouter les crédits de politique industrielle

pour l'espace d'un montant de 80 millions de francs, soit au total 79,2 p. 100 des crédits ; deuxièmement, les crédits « Poste », qui représentent 1 900 millions de francs, pour l'aide à l'acheminement de la presse, soit 18,3 p. 100 ; troisièmement, les crédits « autoroutes de l'information », répartis entre ministère et ANVAR, qui atteignent 110 millions de francs, soit 1 p. 100 ; quatrièmement, les crédits du service national des radiocommunications, qui se chiffrent à 63 millions de francs, soit 0,6 p. 100 ; et, cinquièmement, les crédits pour les « organismes nationaux et internationaux » dans le domaine des postes et communications, qui totalisent 52,7 millions de francs, ce qui représente 0,5 p. 100.

Je voudrais plus particulièrement mettre l'accent sur trois de ces lignes : celles de La Poste, de l'espace et des autoroutes de l'information.

S'agissant de La Poste, l'aide de 1,9 milliard de francs pour le transport de la presse est maintenue en francs courants à son niveau de 1995, conformément au contrat de Plan signé en 1994 entre l'Etat et La Poste.

Rappelons que le coût de l'acheminement de la presse s'élève au total à 6,5 milliards de francs et que l'accord tripartite intervenu répartit cette charge entre la profession, pour 2,2 milliards de francs, l'Etat, pour 1,9 milliard de francs, et La Poste, pour 2,4 milliards de francs qu'il appartient à cet établissement de financer essentiellement par des gains de productivité.

Cette dotation représente, avec la rémunération des comptes chèques postaux, les dernières relations forfaitaires entre l'Etat et La Poste.

Deux points à souligner encore dans le domaine de La Poste.

D'abord, le poids que représente pour cet établissement l'alourdissement annuel de la charge des pensions, dans le contexte de vive concurrence qui s'est déjà instauré en matière postale. La charge patronale est à cet égard au taux de 30 p. 100, soit le double des taux des autres entreprises, et ce taux s'alourdit encore de 1 p. 100 par an, soit 600 millions de francs de plus chaque année, sous l'effet du vieillissement des personnels.

Cette surcharge devra à l'évidence être prise en compte au moment de la libéralisation de la Poste au niveau européen, même si la directive en préparation donne globalement satisfaction à la France, en maintenant le monopole et ses critères d'application sur l'ensemble de la chaîne de distribution du courrier et en acceptant le report de la libéralisation du courrier transfrontalier entrant.

Je voudrais souligner tout particulièrement, pour l'apprécier à sa juste valeur, la décision prise récemment de geler sur les trois ans à venir toute suppression de guichet postal et de maintenir partout les titulaires en place. C'est là une décision forte en matière d'aménagement du territoire, pour laquelle nous vous prions, monsieur le ministre, de partager nos félicitations avec La Poste.

La deuxième ligne concerne l'espace. Les crédits inscrits au titre du ministère des technologies de l'information et de La Poste s'élèvent à 8,1 milliards de francs en autorisations de programme et 8,35 milliards de francs en crédits de paiement, soit respectivement plus 2,5 p. 100 et plus 1,6 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995.

Si l'on prend plus précisément en compte les crédits de paiement réels dont a bénéficié l'espace en 1995 – en incluant les crédits de report et excluant les annulations –, l'augmentation en moyens de paiement s'élève en fait à

2,6 p. 100, passant de 9 018 millions de francs en 1995 à 9 252 millions de francs en 1996, ces crédits étant approximativement répartis pour deux tiers à l'agence européenne et pour un tiers au CNES.

Les décisions que vient de prendre le Conseil des ministres européens à Toulouse ont des répercussions directes sur ce budget. Comme vous nous l'avez dit mercredi dernier, monsieur le ministre, trois décisions fortes ont été prises au cours de cette rencontre, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Premièrement, la réaffirmation du principe de l'indépendance européenne pour l'accès à l'espace, ce qui conforte bien évidemment et définitivement le programme Ariane.

Deuxièmement, la décision de participer au programme du laboratoire spatial Columbus, dont la France ne pouvait à l'évidence être absente, ne serait-ce que pour garantir en retour les participations étrangères à Ariane 5 et éviter de s'exclure définitivement des développements ultérieurs des programmes de vol habité, même si l'on n'a pas, pour l'instant, une appréciation très précise de leur intérêt. Il eût été par ailleurs politiquement inconcevable que la France, première puissance spatiale européenne, reste en dehors d'un projet qui, par le nombre et la qualité de ses participants, revêt à l'évidence une symbolique universelle.

Enfin, troisième décision, la poursuite des programmes scientifiques dont l'enveloppe est – ce qui est sage – maintenue en francs courants.

Le financement de ces participations ainsi que le développement des programmes en cours ont imposé et vont imposer d'importantes mesures d'économie et de redéploiement. Sur la période 1996-2000, c'est pour la France 2,7 milliards de francs qu'il conviendra d'économiser, à raison de 1,7 milliard de francs au titre de sa participation à l'Agence européenne et de 1 milliard de francs sur les programmes nationaux – dont 400 millions de francs sur le programme Stentor, 500 millions de francs sur le programme Spot 5, par décalage dans le temps.

Pour financer les 900 millions de francs de dépenses nouvelles – 274 millions pour le projet Columbus, 258 millions pour la prise en charge des pannes imprévues d'Ariane 5 en 1995, 184 millions pour les programmes complémentaires Ariane 5 dont le programme « infrastructure », 135 millions pour le développement de Stentor et 50 millions pour Spot 5 –, le CNES se voit dans l'obligation de répartir sur 1995 et 1996 pour 458 millions de francs d'économies : 119 millions de francs au titre de l'Agence spatiale européenne pour 1996, 145 millions de francs au titre du CNES pour 1995, 50 millions de francs au titre de Stentor, 50 millions de francs au titre de Topex – Poséidon – Follow-On et 94 millions de francs d'économie de fonctionnement en 1996.

Même en prenant en compte les 234 millions de francs de crédits de report de 1994, il reste encore un différentiel de 208 millions de francs à financer par économies internes, étant rappelé que le CNES a déjà subi une réduction de 420 millions de francs au titre de la loi de finances rectificative de 1995. C'est donc environ 1 milliard de francs que le CNES s'est vu dans l'obligation, soit d'économiser, soit de redéployer sur les deux exercices 1995 et 1996. J'ai l'intime conviction que nous avons « dégraissé » le maximum de ce qui était « dégraiss-

sable » et que nous arrivons quelque part à l'os. (*Sourires.*) Mais lorsqu'on touche à l'os, on touche au squelette, c'est-à-dire à l'édifice.

C'est dire que toute réduction nouvelle entraînerait très certainement l'abandon de l'un au moins des deux programmes nationaux, Stentor ou Spot, en cours, la France ne pouvant bien évidemment pas remettre en cause ses engagements internationaux dans l'Agence européenne. Or les deux programmes cités revêtent un intérêt considérable, au regard des possibilités de développement multi-sectoriel qu'il portent en germe et il serait particulièrement regrettable de compromettre de telles perspectives. La suppression de l'un ou l'autre de ces programmes porterait gravement atteinte à la place de la France dans le concert international des technologies du futur.

Citons quelques applications à titre illustratif. Pour Spot...

**M. le président.** Rapidement, s'il vous plaît ! Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Dans ce cas, monsieur le président, je pense que M. le ministre reviendra sur les avantages et l'état de développement de Spot et de Stentor. Je lui fais confiance pour rappeler l'intérêt qu'ils présentent pour l'avenir !

Cette préoccupation de l'avenir et la nécessité pour la France de ne prendre aucun retard dans cette course aux technologies du futur vaut d'ailleurs pour les autoroutes de l'information, domaine particulièrement porteur. Les membres de la commission des finances souhaiteraient à ce propos avoir une idée précise des projets que les crédits inscrits envisagent de financer. J'indique simplement que, comme cela m'a été confirmé, les crédits inscrits ont pour vocation de ne subventionner que des opérations de recherche-développement, mais en aucun cas des opérations d'investissement, d'enfouissement de câbles ou autres.

Ce dossier présente un intérêt majeur, compte tenu de son marché potentiel gigantesque, notamment dans l'édition des services. Les Anglo-Saxons font actuellement un *forcing* considérable dans ce domaine. A titre d'exemple, le Québec, avec 8 millions d'habitants, soutient ce secteur à hauteur de 600 millions de francs.

Je n'aborderai pas les problèmes liés à l'évolution de France Télécom puisque nous aurons l'occasion d'y revenir à travers le projet de loi portant réglementation des télécommunications, que nous serons amenés à examiner très prochainement. Un seul point cependant, avec votre permission, monsieur le président...

**M. le président.** Très rapidement !

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer à quel moment seront connus les résultats des expérimentations tarifaires des zones locales élargies ? Dans certains secteurs, les effets de frontière font que, à 50 kilomètres d'intervalle, la même prestation voit son tarif s'échelonner de 1 à 7, ce qui provoque bien évidemment un déséquilibre majeur en matière d'aménagement du territoire, notamment pour les activités liées au télétravail.

Un dernier souhait, monsieur le ministre : que l'on puisse clarifier un peu la situation des lignes budgétaires à l'occasion du budget 1996. En effet, depuis plusieurs exercices, le CNES prélève, avec l'autorisation des ministères de tutelle – et cela a entraîné la critique de l'inspection des finances – 1 milliard de francs sur les crédits d'investissement pour abonder des charges de fonctionnement.

Nous devons à la sincérité budgétaire de réinscrire les crédits comme ils méritent de l'être. Cela aura en outre l'avantage de permettre une gestion beaucoup plus fine et plus rigoureuse des frais de fonctionnement. De la même façon, les crédits réservés à l'Agence spatiale et au CNES devraient figurer sur deux chapitres différents, évitant ainsi des transferts intempestifs avec les conséquences que l'on sait : une dette d'un montant de 1 950 millions avec des frais financiers annuels de plus de 130 millions.

Telles sont, mesdames et messieurs les députés, les observations que ce budget appelle de ma part. Tout en vous redisant ma conviction – personnelle, puisque la commission des finances s'est prononcée dans des termes différents – qu'il serait déraisonnable de réduire les crédits prévus pour l'espace et les autoroutes de l'information, compte tenu de leur intérêt majeur pour l'avenir de notre pays, je vous propose d'adopter le budget des technologies de l'information et de La Poste tel qu'il nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Claude Gaillard, rapporteur pour avis.** Je ne reprendrai pas l'approche financière de votre ministère, monsieur le ministre, pour ne pas lasser l'Assemblée et parce que ce serait sans intérêt. De même, je serai très bref sur l'espace, puisque notre collègue Arsène Lux s'est déjà exprimé sur ce sujet. Comme lui, je vous félicite pour votre succès à la conférence de Toulouse. Une étape importante a été franchie, et la participation européenne à la station spatiale internationale doit notamment être soulignée.

Les autoroutes de l'information, quant à elles, représentent effectivement un enjeu considérable pour tout le monde. Tous ceux qui ont pu se rendre au Salon « Télécommunications 95 » à Genève ont pu apprécier l'état des lieux, se rendre compte que l'avenir, c'est aujourd'hui ; et que l'on ne peut être absent de cette évolution technologique, de cette évolution tout court. Il est donc important d'apporter réponse et de voir comment nous pouvons nous adapter. L'appel à propositions lancé voilà déjà quelque temps a connu un vrai succès. De nombreuses plates-formes régionales d'expérimentation y ont répondu. Là encore, c'est bien dans un souci d'aménagement du territoire que vous vous inscrivez.

Je ferai quelques réflexions sur La Poste et sur France Télécom. Deux approches, deux métiers différents, concurrents par certains côtés, mais qui présentent cependant plusieurs points communs. Les deux doivent faire face à la concurrence. Pour La Poste, c'est fait ; pour France Télécom, c'est pour bientôt. Ce sont deux grandes entreprises – 250 000 personnes plus 50 000 contractuels pour La Poste, à peu près 160 000 pour France Télécom –, deux grandes entreprises publiques qui doivent évoluer. Edgar Faure disait : « Dans un monde en mouvement, seul l'immobilisme est facteur de désordre. » Il nous appartient donc aux uns et aux autres d'accompagner le mouvement et, si possible, de le précéder.

La Poste assure un service public que l'on peut chiffrer aujourd'hui à 6,4 milliards de francs. C'est considérable. Il y a l'aide à la presse, déjà évoquée. Il y a ce que j'appellerai l'aménagement du territoire, par le maintien des guichets, pour un coût de l'ordre de 1,8 milliard. Il y a

toutes les participations à un certain nombre de régimes spéciaux déficitaires, et l'analyse démontre qu'il sera encore fait, et peut-être plus fortement, appel à La Poste.

La Poste assure aussi une fonction sociale forte – d'aucuns l'appelleraient « entreprise citoyenne ». Je ne rappellerai pas le rôle du facteur, mais certains savent combien il est important, puisque c'est parfois le seul contact quotidien. Le guichet a, lui aussi, son importance : dans des quartiers de banlieue notamment. La Poste y sert aujourd'hui tout à la fois de portemonnaie et de lien social. Il m'a été dit que l'on pouvait s'y rendre deux ou trois fois par jour, pour déposer dix francs, reprendre vingt francs, redéposer quinze francs. Cela montre combien cette fonction sociale est aujourd'hui devenue importante.

La Poste, comme je l'ai dit, évolue désormais dans un milieu concurrentiel. C'est le cas – faut-il le rappeler ? – pour 100 p. 100 des services financiers et 80 p. 100 du chiffre d'affaires des activités « courrier ».

Le courrier connaît aujourd'hui quelques baisses tendanciennes, face à la concurrence du fax, par exemple. Là encore La Poste doit s'adapter. On peut lui reconnaître aujourd'hui quelques fragilités. Elle manque peut-être un peu de fonds propres. Il faut prendre garde, avant de continuer à trop la ponctionner, de ne pas remettre l'essentiel en cause. Il y a, je l'ai dit, l'évolution tendancielle du courrier, la demande croissante du service public ; il y a l'importance des services financiers, soumis à une forte pression des banques – on a vu, lors de l'instauration du prêt à taux zéro, combien les uns et les autres savaient s'exprimer. Mais si les services financiers de La Poste étaient remis en cause, c'est La Poste elle-même qui serait remise en cause. Il faut y réfléchir, en intégrant dans la réflexion et le temps et le rôle que joue cette structure.

Il y a, naturellement, le problème des retraites, déjà évoqué, et chiffré à 200 milliards de francs. C'est considérable. Il faut bien voir comment nous allons le traiter.

Un problème plus ponctuel, mais lui aussi important, se pose avec les 50 000 contractuels et leur différence de traitement par rapport aux autres personnels. J'ai noté, et apprécié, monsieur le ministre, les propos que vous avez tenus en réponse à une question d'actualité sur une directive en préparation.

Je voudrais dire enfin combien La Poste a su réussir la reclassification depuis 111 de 1990, et combien elle a attaché de l'importance aux relations sociales et à la gestion des ressources humaines. Elle a su réussir un redéploiement interne – et chacun sait combien c'est difficile – redécouvrir une approche commerciale et faire face à sa responsabilité et à ses enjeux. Cette capacité de La Poste à s'adapter à la concurrence, à gérer le personnel, à combattre les lourdeurs pour répondre rapidement aux besoins de sa clientèle, mérite, de mon point de vue, qu'on l'en félicite.

Pour France Télécom, l'autre grande entreprise, quelle bonne image, quelle réussite technologique extraordinaire, quel succès historique ! Le sujet est d'actualité, notamment par l'association avec Deustche Telekom, dont je voudrais féliciter tous les auteurs et naturellement vous, monsieur le ministre. France Télécom est le quatrième opérateur du monde et l'on envie sa réussite. Pour les étapes à venir, le temps apparaît peut-être un peu plus nuageux, plus incertain, certains le prédisent même turbulent. Il ne faut en tout cas pas sous-estimer les travaux et l'évolution considérable qu'il reste à accomplir.

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est le décalage que l'on perçoit entre, d'une part, l'image et le savoir-faire technologique de France Télécom et, d'autre part, l'évolution sociale, la qualité des relations sociales, peut-être même la façon dont ont été appréhendées les ressources humaines au sein de l'entreprise. France Télécom est sans doute plus une société d'ingénieurs qu'une société de gestionnaires – je le dis parce que je suis moi-même ingénieur, et je n'aimerais pas que d'autres le disent ! (*Sourires.*)

Peut-être la technique a-t-elle un peu trop primé sur l'homme, la place qu'on lui a laissée et sur la considération qu'il en a reçue. On a l'impression que la capacité à travailler en harmonie, la motivation interne, l'explication ont été quelque peu oubliées par rapport à l'enjeu et à la réussite technologiques.

Nous n'avons pas à remettre en cause ce qui impose à nous en 1998. Y sommes-nous prêts ? France Télécom est-il prêt ? Aujourd'hui, chacun sait qu'on ne l'est peut-être pas encore tout à fait, qu'il reste un travail considérable pour bien réussir la reclassification. Elle aurait provoqué, m'a-t-on dit, une sorte de déchirure psychologique.

Ne sous-estimons jamais le moral des troupes, la façon dont les hommes appréhendent et partagent un projet d'entreprise. On ne peut réussir durablement dans un système concurrentiel sans des hommes motivés qui souhaitent gagner, engagés dans un projet partagé, auquel ils adhèrent réellement.

Or la structure actuelle apparaît de toute évidence centralisée, beaucoup trop à mon avis ; technologique, mais insuffisamment organisée à l'intérieur. Les considérations techniques, puis de stratégie mondiale, peuvent expliquer la façon dont cela a primé sur les hommes, mais il est certainement temps aujourd'hui de corriger ce décalage.

Devant nous se profilent – vous nous en parlerez certainement, monsieur le ministre – les problèmes posés par la réglementation, la régulation, l'évolution du statut de France Télécom et de celui de son personnel. Là encore, il faut trouver le juste ton, par rapport à l'objectif. Aller trop vite peut faire perdre du temps. L'important est de maintenir un bon rythme mais de ne perdre personne en route, afin que tout le monde puisse adhérer au nouveau statut.

L'Etat doit montrer l'exemple en ne cassant pas l'élan, quand chacun fait un effort.

Prenons un exemple. Aujourd'hui, on parle beaucoup d'économies. Je découvre que beaucoup de ministères ne paient toujours pas leurs téléphones. C'est tout à fait anormal ! Que l'Etat paie ses dettes, ça me paraît moral. S'il n'en a pas les moyens, qu'il règle en actions d'entreprises publiques, quitte à les rendre incessibles, de telle façon que non seulement les dettes seraient payées, mais le bilan serait conforté. A terme, France Télécom s'y retrouverait tant dans la structure que dans le capital.

L'évolution de son statut devrait permettre à France Télécom de définir plus facilement sa stratégie industrielle. Je ne crois pas que l'Etat soit le plus apte à définir une stratégie industrielle, qui demande du temps, les contraintes des lois de finances étant en l'occurrence des facteurs affaiblissants plutôt que fortifiants.

Pour toutes ces raisons, nous avons toutes chances de gagner, à condition de ne pas sous-estimer les problèmes. Je sais que votre pugnacité et votre réalisme vous permettront de trouver les réponses qui s'imposent.

En conclusion, la commission a émis un avis favorable sur ce budget mais elle n'a pas souhaité qu'il soit donné suite à des propositions d'économies qui remettraient en cause la recherche, le développement et le positionnement dans l'avenir. Rechercher des économies structurelles dans la gestion interne, oui ! Mais faire des économies sur des secteurs porteurs d'avenir serait incohérent par rapport à la philosophie même de ce ministère et de ces deux grandes entreprises dont nous avons besoin pour assurer notre avenir économique et pour conserver notre unité sociale, parfois mise à mal aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Besson.

**M. Jean Besson.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget que nous examinons a, à mon sens, une importance plus stratégique que financière.

Si, cette année encore, les dépenses de personnel et de fonctionnement de l'administration centrale sont rattachées au budget du ministère de l'industrie, c'est par souci d'efficacité et d'économie de gestion. J'ai pu, comme président de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, apprécier l'impact d'une telle mesure : les services communs ont bien rempli leur rôle.

Ce budget est en légère progression dans un contexte économique que nous savons difficile. Mais il doit être apprécié comme venant après une année de gestion déjà rigoureuse. Le ministère des technologies de l'information et de La Poste dispose donc de peu de marges d'économies, car il lui a déjà été demandé beaucoup en 1995, en particulier à travers les redéploiements des crédits du CNES.

C'est un budget concentré, qui révèle trois lignes de force.

La première concerne notre politique spatiale. Près de 80 p. 100 de ce budget sont consacrés au domaine spatial, soit près de 8 milliards de francs.

Je veux ici, monsieur le ministre, m'associer aux félicitations de mes collègues pour l'accord difficile, obtenu la semaine dernière à Toulouse. Vous l'avez dit vous-même : « Ne boudons pas notre plaisir ! » Et constatons que lorsqu'il y a une ambition, lorsqu'il y a une volonté politique, l'Europe avance !

Le projet de budget pour 1996 sera ainsi le premier consacré à la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de cette réunion des ministres européens de l'espace, à Toulouse.

Le Président de la République et le Gouvernement s'étaient donné pour objectif de relancer l'Europe spatiale, déstabilisée depuis l'arrêt d'Hermès en 1992. Le nouveau plan spatial européen arrêté à Toulouse – avec la station spatiale, les suites d'Ariane 5 et les programmes scientifiques – confère enfin un cadre stable et cohérent jusqu'en l'an 2000 et au-delà.

Le budget spatial qui nous est soumis est – nous le voyons – à la fois ambitieux et rigoureux. Il doit permettre de financer l'engagement des nouveaux programmes européens, sans remettre en cause les projets nationaux majeurs comme Stentor et Spot 5, qui concourent à notre compétitivité industrielle et technologique. Cet équilibre, qui, à certains égards, reste fragile, a été obtenu par un effort important d'économies

sur les programmes européens ainsi qu'une gestion rigoureuse de l'enveloppe consacrée aux programmes nationaux.

Toute amputation éventuelle des crédits du CNES, telle qu'il en a été suggéré ici ou là, conduirait inévitablement ou bien au non-respect des engagements européens de la France, ce que je ne peux imaginer, ou bien à abandonner ou à retarder nos projets nationaux majeurs, ce qui serait irresponsable.

J'appelle, mes chers collègues, votre attention sur ce point : nous nous occupons là de l'un des secteurs où la France se situe au premier rang mondial ; sa compétitivité industrielle est en jeu !

La seconde ligne de force concerne La Poste.

En signant le contrat de plan 1995-1997, l'Etat a pris une décision claire : il s'est engagé à verser à La Poste, 1,9 milliard chaque année, ce qui constitue, par son importance, la seconde ligne de ce budget, et cela au titre de l'aide au transport et à la distribution de la presse. Ce contrat doit être respecté. La signature de l'Etat ne saurait être reniée.

Cet engagement contractuel, souhaité par toutes les parties, a été pris en même temps que celui d'un réexamen des relations entre l'Etat, les organismes de presse et La Poste, au sein d'une commission comportant également des parlementaires.

Ce dispositif doit, me semble-t-il, être clarifié.

Dans cet esprit, monsieur le ministre, je me permettrai de vous poser une question : où en est-on, aujourd'hui, de l'organisation de cette concertation, prévue dans le contrat de plan et qui devrait vous remettre le résultat de ses travaux avant la fin de la présente année ?

Concernant le secteur postal, permettez-moi, plus largement, d'exprimer une conviction, alors que la Commission européenne semble tentée d'accélérer le rythme de la libéralisation.

Oui, nous avons besoin d'un cadre européen concernant le secteur postal, car la jurisprudence européenne écorne progressivement le monopole postal. Mais toute évolution dans ce domaine devra être conduite avec un extrême pragmatisme. Le cadre général communautaire ne doit pas léser nos intérêts, et plus précisément ceux du service public.

Président de la Commission supérieure du service public, je veux rappeler à notre assemblée que La Poste demeure le premier employeur de France et qu'elle constitue, avec 17 000 points de contact, un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

Lors de votre récente audition devant la commission supérieure du service public, vous m'aviez précisé, monsieur le ministre, que vous entendiez engager une réflexion afin de prolonger l'action sociale de La Poste. Nous vous encourageons dans cette voie et nous attendons vos conclusions.

La troisième ligne de force est celle que votre budget affirme en faveur du développement des autoroutes de l'information. Sur ce sujet, soyons clairs : la France accuse un retard par rapport à ses principaux concurrents. Si, dans notre pays, on a parfois tendance à minorer la révolution technologique et industrielle qui est en train d'émerger dans ce secteur, les Japonais, eux, estiment que l'industrie du multimédia supplantera leur industrie automobile avant quinze ans.

**M. Jean-Marie Geveaux.** C'est vrai !

**M. Jean Besson.** Dans ce secteur, il ne faut pas « traîner les pieds », mais il ne faut pas non plus se tromper de méthode.

**M. Laurent Dominati.** En effet !

**M. Jean Besson.** Aussi la mise en œuvre d'expérimentations innovantes constitue-t-elle la meilleure façon de tester le caractère innovant des nouvelles technologies et surtout de mesurer leur solvabilité. Lors du récent comité interministériel sur les autoroutes de l'information présidé par le Premier ministre, deux mesures ont été retenues.

Dans le domaine des autoroutes de l'information, 170 projets d'expérimentation particulièrement innovants seront lancés, dont un grand nombre émane des collectivités locales et des entreprises. C'est une bonne chose !

Et 300 millions de francs sont prévus dans ce budget pour stimuler la recherche et le développement nécessaires à la réalisation de ces projets. C'est encore une bonne chose, car l'Etat doit s'investir dans ce secteur jeune mais très prometteur des autoroutes de l'information. Toutefois, cet investissement doit être souple dans son financement et profitable aux différentes technologies en présence.

La méthode choisie nous paraît donc adaptée.

Les dépenses modestes, mais nécessaires, prévues dans ce budget doivent nous permettre d'écarter le risque d'investissements plus lourds et plus aléatoires sur le plan technologique. Le Gouvernement a choisi de stimuler plutôt que de planifier, et il a raison !

Enfin, permettez-moi de rappeler, chers collègues, alors que certains semblent si pressés de réduire la dépense publique, qui – dois-je le préciser ? – n'est pas toujours improductive, que la Commission supérieure du service public n'a cessé de voir réduire depuis sa création son petit budget. Notre activité, pourtant, demeure forte et, je l'espère, efficace, et devrait s'accélérer encore dans les prochaines semaines dans le cadre des réflexions menées sur la nouvelle réglementation des télécommunications françaises.

Monsieur le président, je viens, comme la loi le prévoit, de vous adresser le rapport annuel de la Commission. Vous aurez pu constater que la sobriété de sa présentation est à l'image de la rigueur de sa gestion.

Monsieur le ministre, parce qu'il est destiné à impulser le développement des actions les plus innovantes, parce qu'il permet de maintenir la haute qualité du service public des postes et des télécommunications et parce qu'il renforcera les facteurs de croissance de notre économie que sont les nouvelles technologies dans le domaine de l'espace et de l'information, le groupe du Rassemblement pour la République votera votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Monsieur le ministre, comme Jean Besson, je veux saluer l'accord conclu à Toulouse sur l'activité spatiale de l'Europe. C'est une bonne chose et pour l'Europe et pour l'industrie française, et nous ne pouvons que nous rassembler autour de ce résultat positif.

Les deux grandes entreprises que nous évoquons, aujourd'hui, sont peu concernées par le budget, puisqu'elles en sont sorties. Elles n'en constituent pas moins des éléments essentiels du service public dans notre pays.

Et c'est d'ailleurs au service public que je consacrerai mon intervention car il est essentiel au fonctionnement de la République française, lequel repose, après un siècle de tradition, sur le principe fondamental de l'accès égal de tout citoyen aux services que garantit la puissance publique.

Or, incontestablement, il règne une grande inquiétude à ce sujet dans ces deux grandes entreprises que sont France Télécom et La Poste. Nous y sommes très attentifs, à la Commission supérieure du service public, dont je suis membre, comme Jean Besson – dans cet esprit de grand consensus, qui caractérise souvent notre travail.

France Télécom, entreprise remarquablement performante, a réussi une mutation profonde depuis six années, dans une bonne concertation, du moins au départ, avec l'ensemble du personnel. Ainsi, elle a mis en œuvre avec succès un projet d'évolution statutaire, ce qui n'était pourtant pas évident. Et dans le même temps, elle s'engageait dans une ouverture internationale décisive, sans laquelle elle ne pouvait espérer continuer son travail dans de bonnes conditions.

Aujourd'hui, je m'inquiète d'un risque de démobilitation interne. Les élections syndicales qui viennent de se dérouler, et dont nous connaissons tous les résultats, montrent clairement que la majorité du personnel de France Télécom est inquiète, a besoin d'être rassurée et d'obtenir des pouvoirs publics des garanties. Il nous faut retrouver l'esprit d'évolution concertée qui a régné au début.

Pour cela, il vous appartient, monsieur le ministre, d'être le garant du statut et de l'emploi des personnels. Or, le bruit court dans l'entreprise que, à échéance de trois ou quatre ans, le tiers du personnel serait en trop. Tant que persistera un tel état d'esprit, on ne progressera pas. Et vous savez bien que la poursuite de l'évolution de France Télécom, qui est nécessaire, est irréalisable sans le concours du personnel. Je vous demande donc de prendre un engagement précis en concertation avec les représentants du personnel, qui, actuellement, est traumatisé.

En outre, dans la perspective d'une privatisation, il ne faut pas perdre de vue que France Télécom est une des rares entreprises publiques à rapporter des dividendes notables à son actionnaire, l'Etat. Dois-je vous rappeler ce qui arrive lorsque l'on vend la poule aux œufs d'or ? Les quelques milliards que France Télécom apporte chaque année sont précieux pour le budget de l'Etat. Je souhaite donc que celui-ci reste l'actionnaire très majoritaire.

En ce qui concerne La Poste, je souligne, moi aussi, l'importance de la conclusion du contrat de plan, et je m'interroge, comme Jean Besson, sur l'issue de la discussion établissant les rapports entre l'Etat, La Poste et la presse, pour le transport de la presse. Jusqu'à présent – et vous n'y êtes pour rien, cela ayant été décidé il y a très longtemps – c'est sur le budget de La Poste que se paie une partie de la dépense publique concernant la presse. Quand La Poste était un outil direct de l'Etat, ce n'était qu'un déplacement de crédits. Maintenant que nous devons en faire une entreprise performante et soumise pour une part à la concurrence, cela ne peut plus durer. Et d'autant moins que – nos débats de l'an dernier le manifestaient clairement – La Poste est considérée par chacun d'entre nous ici, toutes tendances confondues, comme un élément essentiel de l'aménagement du territoire. Ainsi, en milieu rural, ce sont bien les bureaux de poste qui assurent nombre des missions de service public. Ce serait impossible si l'Etat ne fournissait des garanties

claires dans l'application du contrat de plan. Il ne faudrait pas qu'on reprenne d'une main à La Poste ce qu'on lui garantit de l'autre.

Sur ces deux points, monsieur le ministre, je vous demande des engagements précis.

Près de 300 000 salariés en ont besoin.

En ce qui concerne le dernier aspect important de ce budget, les autoroutes de l'information, je rejoins les remarques de Jean Besson : en nous appuyant sur le fait que, grâce au minitel, il y a en France une culture dans ce domaine, il nous faut organiser l'évolution, et surtout tester les besoins solvables, de manière à ne pas s'engager dans des constructions démesurées qui coûteraient cher à la collectivité.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Il y a urgence.

**M. le président.** La parole est à M. François Loos.

**M. François Loos.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec un montant de crédits s'élevant à 10,4 milliards de francs, ne représentant que 0,6 p. 100 du budget total de l'Etat, le budget des technologies de l'information et de La Poste n'illustre que très imparfaitement l'importance qui est réellement la sienne au regard du développement de notre économie et de notre pays. Regroupant les crédits des technologies de l'espace et des technologies de l'information, votre budget, monsieur le ministre, est en fait le budget de l'avenir.

Si l'essentiel des moyens de paiement sont concentrés sur l'espace et La Poste, mon propos portera essentiellement sur les technologies de l'information et leur nécessaire développement.

L'aide à la presse transiting par La Poste s'élève dans ce projet de budget à 1,9 milliard de francs, en reconduction par rapport à l'année dernière et conformément au contrat de plan signé l'an passé entre l'Etat et La Poste.

Je ne dirai qu'un mot de La Poste, en réaffirmant avec force le rôle incontournable qu'elle joue dans l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification rurale.

A ce titre, l'informatisation du réseau participe à la qualité du service rendu aux usagers. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin dans la voie de cette modernisation en favorisant notamment l'accélération des implantations de centres de vidéocodage en milieu rural, sources à la fois de développement de l'emploi et d'aménagement du territoire. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous éclairiez l'Assemblée sur l'état d'avancement de ces programmes qui combinent technologies avancées et service public.

Les subventions du Centre national d'études spatiales, soit plus de 8 milliards de francs, sont d'une tout autre ampleur, puisqu'elles représentent l'essentiel de ce budget, avec 75,8 p. 100 des moyens de paiement.

Compte tenu des transferts provenant du ministère de la défense, les crédits d'engagement du CNES augmentent en fait de 2,5 p. 100. Cette forte croissance mérite d'être mise en parallèle avec l'évolution de 0,2 p. 100 des dépenses totales de l'Etat, hors charge de la dette et mesures en faveur de l'emploi.

Certes, la contribution de la France à une station spatiale internationale mérite toute notre attention, de même que l'évolution des programmes d'Ariane 5 et la montée en régime des programmes Spot 5 et Stentor.

Ces actions participent à l'engagement international et, pourquoi ne pas le dire, à la place de la France dans le monde. Il n'est donc pas question de remettre en cause

ces programmes, qui engagent de surcroît – je pense à la station spatiale internationale – la signature de notre pays.

Pour autant, notre marge de manœuvre budgétaire nous interdit toute dépense qui ne serait pas immédiatement nécessaire. C'est dans cet esprit, que je partage totalement, que le groupe UDF a proposé lors de la discussion de l'article d'équilibre du projet de loi de finances une réduction, acceptée par le ministre de l'économie, de 2 milliards de francs des dépenses de l'Etat.

Il nous appartient aujourd'hui de réaliser effectivement ces économies. A ce titre, un amendement a été adopté par la commission des finances, tendant à réduire de 305 millions de francs en crédits de paiement et de 400 millions en autorisations de programme les crédits de subvention du CNES.

Cette réduction paraît particulièrement justifiée dans le cas de programmes de sciences dans l'espace pouvant, sans conséquences majeures pour notre technologie et notre économie, être soit étalés dans le temps, soit stoppés car jugés trop coûteux. Tout en connaissant les contraintes qui sont les vôtres, je souhaite que vous nous indiquiez vos priorités dans le domaine spatial afin que les économies souhaitées ne nuisent pas à l'efficacité globale de notre politique spatiale.

A côté des 8 milliards affectés à l'espace, 300 millions de francs seront consacrés en 1996 à soutenir la recherche-développement et plus spécifiquement ce qu'il est désormais convenu d'appeler les autoroutes de l'information. Cette somme peut paraître modique, mais elle doit elle-même être rapprochée des seuls 50 millions prévus en 1995.

Le groupe UDF se félicite de la résolution du Gouvernement de faire progresser sans tarder ces technologies dans notre pays. En effet, force est de reconnaître qu'aujourd'hui, le bilan du développement des autoroutes de l'information en France n'est pas encore fameux.

A l'heure de la mondialisation des marchés, l'Europe souffre de plusieurs handicaps, dénoncés dans un récent rapport remis à votre collègue ministre de l'industrie. Nos marchés sont cloisonnés quand les marchés mondiaux, je pense aux Etats-Unis, sont décroisonnés et relativement clos. Notre compétitivité est insuffisante et la cohésion de nos actions peu efficace.

Les technologies de l'information, et tout particulièrement les autoroutes et les réseaux qui les supportent, sont d'une importance capitale dans la vie sociale.

Plusieurs pays développés ont déjà mis en œuvre des applications dans le télétravail, le télé-enseignement, la télé-médecine. C'est le cas des Etats-Unis, du Canada, du Danemark et, dans une moindre mesure, de la France.

La généralisation des expériences déjà commencées dans le télétravail et celles prévues en télé-médecine – diagnostic, transmission de documents et d'images... – est conditionnée par plusieurs éléments : la levée de tous les obstacles réglementaires bien avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998 ; la diminution des tarifs téléphoniques ; la poursuite de la mise en place de réseaux de fibres optiques à haut débit ; la clarification du rôle de France Télécom, notamment en matière de propriété des réseaux et de monopole ; enfin, la résolution des problèmes juridiques, comme dans le cas de la télé-médecine.

La télé-médecine, par exemple, et plus généralement l'informatisation des soins, est dans de nombreux cas une amélioration du fonctionnement des systèmes de soins du régime maladie de la sécurité sociale et pourrait permettre de générer rapidement des économies.

A ce titre, il est urgent d'engager ou de développer des expériences envisagées dès maintenant, sans attendre le déroulement du processus de dérégulation.

Aux Etats-Unis, au NIH, le National Institute of Health, on annonce un programme de télémédecine dont le budget serait de quelques centaines de millions de dollars, avec une économie prévisible pour les systèmes de sécurité sociale américains de plusieurs milliards. Non seulement ils y vont carrément, mais, en plus, ils en attendent des économies considérables !

L'heure est donc venue d'engager une véritable politique d'ensemble des autoroutes de l'information en France. Ce projet de budget en est la première concrétisation.

Nous attendons le projet de loi destiné à mettre en œuvre le plan d'expérimentations décidé par le comité interministériel des autoroutes et services de l'information dans sa réunion du 16 octobre dernier.

Ce plan, organisé autour de trois plates-formes nationales et de trente plates-formes régionales d'expérimentation permettra, à n'en pas douter, de combler notre retard en matière de développement des services de l'information et d'aborder de manière concurrentielle et performante le siècle à venir.

Vous me permettrez d'évoquer comme exemple le projet Cristal de la région Alsace, destiné à créer un réseau régional fédérateur pour la fourniture de télé-services à vocation publique. Destiné à bénéficier à l'ensemble de la population, ce projet, au-delà de son aspect technique, est par ailleurs symbolique de la dimension éthique à laquelle les députés UDF sont attachés, c'est-à-dire, en pratique, un accès facile pour tous.

Si les nouvelles techniques d'information et de communication que nous souhaitons tous promouvoir vont représenter un progrès formidable pour qui saura les maîtriser, il est de notre devoir d'être vigilants sur la diffusion de ces techniques et sur la fracture qu'elles pourraient représenter au sein de notre société entre, d'un côté, une élite qui les maîtrisera et, de l'autre, la masse qui risquerait de les subir.

C'est une exigence morale de faciliter l'accès de toutes les classes de la population à la formation et au savoir, et de les préserver de toute atteinte à leurs libertés essentielles. Nous y tenons.

Plus prosaïquement, et pour revenir au budget *stricto sensu*, il importe de favoriser, dans ce domaine des technologies de l'information, les synergies entre la recherche publique et l'entreprise privée. Je sais que cette thématique débordé le cadre des crédits que nous examinons, mais il me paraît important de vous livrer ce message de la nécessité d'une coordination, volontariste, de tous les acteurs, publics ou privés. Vous nous direz votre sentiment sur ce point.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations que le groupe UDF souhaitait faire sur ce budget des technologies de l'information et de La Poste, en croissance de 0,8 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1995.

Soutenant totalement l'ambition qui est celle du Gouvernement d'engager une vraie politique de développement des technologies de l'information, le groupe UDF votera les crédits de ce budget, en étant toutefois très attentif à la position du Gouvernement sur l'effort de réduction du déficit qu'il estime fondamental et non contradictoire avec la grande ambition de votre ministère.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Monsieur le ministre, je limiterai mon propos à La Poste, plus particulièrement à ses activités financières. Les occasions ne manqueront guère d'aborder les problèmes de France Télécom, mais vous connaissez assez notre attachement fondamental et de longue date au service public.

Dernièrement, la presse faisait état de pertes financières qu'aurait enregistrées La Poste à l'occasion de placements financiers sur des produits dérivés. Tout dernièrement encore, le Gouvernement refusait, dans le cadre de la réforme de l'accession à la propriété, de l'autoriser à offrir directement « des prêts à taux zéro », à moins que le demandeur n'appartienne au personnel de l'entreprise ou ne soit titulaire d'un plan ou d'un livret d'épargne-logement.

Je souhaiterais que vous m'apportiez quelques précisions sur l'étendue de ces pertes financières enregistrées par La Poste. Quant au refus du Gouvernement d'autoriser La Poste à distribuer des crédits, il apparaît en contradiction avec ses déclarations selon lesquelles La Poste doit s'adapter à la concurrence. Il est discriminatoire en ce qu'il prive l'entreprise publique des moyens d'affronter ses concurrents à armes égales. A moins que cet objectif déclaré d'adaptation à la concurrence ne soit qu'un moyen de transférer les activités financières de La Poste au secteur bancaire privé.

Comment La Poste pourrait-elle assurer longtemps encore ses missions traditionnelles, sociales et populaires si l'Etat lui impose d'évoluer vers une logique de marché et la limite dans ses moyens ?

En dépit des demandes réitérées de tous ceux qui ont conscience de l'importance de ses missions, n'a pas été levée l'obligation faite à La Poste de verser les fonds de chèques postaux au Trésor public qui les rémunère au-dessous des taux du marché.

Quant au livret A, qui sert au financement du logement social, quant aux autres fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, ils font l'objet d'un véritable hold-up de la part de l'Etat, qui en prélève annuellement 25 milliards de francs, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui est attribué comme prêts aux organismes d'HLM. Que ne déplaçonne-t-on le plafond autorisé du livret A en préservant la finalité sociale de l'utilisation des fonds collectés !

Alors que les moyens financiers manquent cruellement au logement social, qu'il s'agisse de la construction aidée, des travaux de réhabilitation ou de l'accession à la propriété, le circuit de financement par le livret A d'épargne est ainsi à la fois sous-rémunéré et ponctionné par l'Etat.

En pratiquant de la sorte, on tarit, au niveau des collectivités, les possibilités d'investissement propres à remédier à une fracture sociale qu'on affirme par ailleurs préemptoirement vouloir réduire.

En effet, La Poste, entreprise publique, a un rôle social et économique fort, celui d'accueillir tous les usagers, quelle que soit leur situation financière et sociale, et celui d'aider les collectivités locales et les offices HLM à construire des logements sociaux à des prix abordables. C'est pourquoi il est indispensable qu'elle dispose de tous les moyens pour collecter l'épargne populaire et que ces fonds soient rémunérés à 7,5 p. 100. N'est-il pas temps de reconsidérer radicalement les orientations du contrat

de plan, de le soumettre au débat public afin que La Poste puisse assumer toutes ses missions de service public ?

Un dernier mot pour évoquer la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, de toute franchise postale. Cette mesure va grever directement le budget de tous les services publics, des mairies, des établissements locaux, des administrations scolaires, etc. Selon les précisions mêmes de La Poste, la suppression de la franchise des maires « s'inscrit dans le cadre des transferts des charges de l'Etat vers les collectivités locales », lesquels ne manquent jamais de retentir sur les impôts locaux. Faudra-t-il payer pour voter par procuration, par correspondance, pour accomplir ses devoirs de citoyens ?

Le Gouvernement serait bien inspiré de ne point supprimer cette franchise postale et d'écouter avec attention le message du puissant mouvement de grève du 10 octobre dernier qui, loin d'être l'expression d'un seul mécontentement salarial, portait en lui-même l'exigence du maintien et du développement du service public, valeurs que nous partageons, que votre budget méconnaît, ce qui justifie le vote contre du groupe communiste.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.

**M. François Fillon, ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de remercier les rapporteurs pour le travail qu'ils ont accompli ainsi que l'ensemble des orateurs pour ce que j'ai cru pouvoir interpréter comme un certain soutien à la politique que je présente, même après avoir entendu M. Hage, que j'ai connu plus virulent dans d'autres circonstances.

**M. Georges Hage.** On s'assagit. ! (*Sourires.*)

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Le ministère qui m'a été confié est par excellence le ministère du futur. L'avènement de la société de l'information, la connaissance de la terre grâce à l'utilisation de l'espace, l'exploration, à peine débutée aujourd'hui, de l'univers, dépendent pour une part des choix budgétaires qui vous sont proposés.

L'avènement de la société de l'information, après la société industrielle, est riche de promesses pour notre pays.

Cette société, qui est rendue possible par plusieurs révolutions technologiques, et en particulier par celle qu'on pourrait, pour résumer, appeler la révolution du numérique, peut être, si nous savons nous y préparer, à la fois plus prospère, plus juste et plus solidaire, plus prospère parce que les industries de l'information vont jouer demain le rôle de moteur de l'économie que jouait naguère et que joue encore aujourd'hui l'industrie automobile, plus juste et plus solidaire parce que les technologies de l'information sont à la fois un instrument de réduction de la fracture sociale et un instrument de l'aménagement du territoire.

C'est un instrument de réduction de la fracture sociale parce que l'accès aisé de tous à toutes les informations peut, s'il est contrôlé, notamment dans le cadre du service public, constituer un outil au service du principe républicain de l'égalité des chances. C'est un instrument de l'aménagement du territoire parce que l'accès de tous, en tous points du territoire, à toutes les sources d'information rend moins pertinent notre modèle actuel d'urbanisation qui repose pour une large part sur la concentration.

Avec une industrie des télécommunications qui compte parmi les toutes premières du monde, avec une expérience unique dans le domaine de la télématique, avec un opérateur national de télécommunications puissant et performant, avec des outils de recherche de tout premier plan, notamment dans les domaines des mathématiques et de l'informatique, la France est en mesure de figurer parmi les chefs de file de cette société naissante.

L'espace est l'une des clés du contrôle de la croissance de cette société de l'information. La maîtrise des technologies du transport spatial et des satellites de télécommunication est vitale dans ce domaine. Mais l'espace, c'est aussi aujourd'hui une meilleure connaissance de notre planète et la possibilité offerte pour la première fois à l'humanité de commencer à prévoir son avenir. C'est, enfin, à plus long terme, l'exploration par l'homme de l'univers. C'est l'une des nouvelles frontières de l'humanité. Au fond, mesdames, messieurs, c'est le budget du ministère des nouvelles frontières que vous examinez aujourd'hui.

Ce budget n'est pas le plus important de l'Etat par son volume, mais il traduit, par sa progression, la détermination du Gouvernement à assurer à la France les premières places aussi bien dans la société de l'information que dans la conquête spatiale.

Avec 10,4 milliards, dont 8,3 milliards sont inscrits au titre du budget civil de recherche et de développement, ce budget progresse de 4,1 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1995.

Cette progression ne signifie pas pour autant que le ministère des technologies, de l'information et de La Poste se soit abstrait de la priorité que constitue pour le Gouvernement la réduction des déficits publics. Au-delà d'importants redéploiements, notamment dans le secteur spatial, sur lesquels je reviendrai, l'absence sur le fascicule budgétaire qui vous est soumis des emplois budgétaires et des crédits de fonctionnement pour la majorité des services placés sous mon autorité témoigne de ce souci de rigueur. Pour des raisons d'efficacité dans la gestion de l'Etat, je n'ai pas souhaité séparer la gestion des moyens de fonctionnement des deux ministères qui ont été créés par la séparation du ministère de l'industrie et de celui des télécommunications.

Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter est volontaire et vertueux et il traduit pleinement les quatre priorités d'action qui sont les miennes : promouvoir les nouveaux services et les technologies de l'information pour faire entrer la France dans la société de l'information ; préparer l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications au 1<sup>er</sup> janvier 1998 ; poursuivre les efforts de modernisation et de consolidation du service public postal ; enfin, définir une nouvelle ambition pour notre politique spatiale.

Permettez-moi de revenir sur ces quatre ambitions en commençant par la promotion des autoroutes de l'information. Il s'agit, chacun d'entre vous l'a répété, d'un enjeu économique, industriel, social et culturel considérable, mais il s'agit aussi d'un défi que notre pays doit relever dans un contexte complètement nouveau.

Il y a quelques années, dans une situation caractérisée par les monopoles publics dans le domaine des télécommunications, pour répondre à un défi comme celui qui nous est lancé, nous aurions conçu un grand plan comme celui qui nous a permis de passer du téléphone électromagnétique au téléphone électronique ou celui qui nous a permis de mettre pratiquement dans chaque foyer un Minitel.

Ces solutions, dans lesquelles notre pays excellait, ne sont plus adaptées. Nous entrons dans un monde concurrentiel où les grands plans étatiques ne peuvent plus répondre aux besoins de la population et aux enjeux de notre économie.

Le rôle de l'Etat a profondément changé. Aujourd'hui, s'agissant des autoroutes de l'information, il se résume à trois domaines : offrir aux acteurs une réglementation qui favorise leur développement, qui favorise une concurrence saine et qui permette le respect des obligations de service public ; assurer la régulation, de la concurrence notamment ; enfin, inciter à la recherche les entreprises, les services et les collectivités locales qui souhaitent innover. C'est le sens du plan « autoroutes de l'information » ou du plan multimédia, qui a été présenté la semaine dernière par le Gouvernement.

Je voudrais d'abord dire un mot de l'aide à la recherche.

Des deux ans que j'ai passés à la tête du ministère de la recherche, j'ai conçu le sentiment que la recherche n'est pas assez reconnue ni assez considérée dans notre pays. D'où croyez-vous que vienne la révolution numérique que j'évoquais tout à l'heure ? Pas des laboratoires des industries qui développent aujourd'hui les technologies afin d'en faire une réalité pour les habitants de notre pays. Cette révolution numérique vient d'abord des travaux de l'école de mathématiques française, qui est l'une des premières du monde. Elle vient d'abord des travaux des laboratoires du CNRS, du CEA ou de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique.

Il faut préserver notre recherche fondamentale. C'est l'ambition de ce Gouvernement, l'ambition du Président de la République, qui a souhaité que l'enveloppe du budget civil de recherche et développement soit préservée.

J'en viens maintenant aux incitations financières que nous souhaitons mettre en œuvre pour favoriser les initiatives des collectivités locales et des entreprises. Dans la continuité de l'appel à propositions lancé par le gouvernement d'Edouard Balladur, le comité interministériel des autoroutes de l'information a proposé de « labelliser » 170 projets, qui sont regroupés sur des plates-formes nationales et régionales pour pratiquer en vraie grandeur des expérimentations technologiques, certes, mais surtout économiques et financières. Il s'agit de vérifier sur une région tout entière qu'il existe bien un marché et qu'il y a concordance entre l'offre de service et les aspirations de nos concitoyens.

Chaque région de France est concernée au moins par une de ces expérimentations. France Télécom est à l'origine de onze de ces plates-formes. Les collectivités locales en ont proposé douze, et je voudrais souligner l'importance de leur engagement tout à fait considérable. Les entreprises en ont proposé huit et les administrations de l'Etat deux.

Ces expérimentations correspondent à des projets concrets, et je voudrais citer deux exemples pour vous en convaincre.

Le premier, évoqué tout à l'heure par M. Loos, est le projet Cristal présenté par le conseil régional d'Alsace. Il vise à créer un réseau régional pour la fourniture de télé-services à vocation publique – services administratifs, services publics, services sociaux, services économiques – et il concerne l'ensemble de la population de ces deux départements. Il s'appuie sur le plan de câblage en fibres optiques des deux départements alsaciens, plan de câblage

réalisé aujourd'hui à 60 p. 100. Une extension vers les hauts débits et la technologie de l'ATM est envisagée dans une seconde phase.

Second exemple : celui de la plate-forme Riviera proposée par la Générale de vidéocommunication à Nice. Ce projet vise à distribuer de nouveaux services sur les réseaux câblés, afin d'assurer une viabilité économique au câble et de rentabiliser les investissements lourds existant et à venir. L'expérimentation portera sur la téléphonie vocale et sur des services de haut débits en vidéo, interactifs et multimédias.

Le Gouvernement a, je le répète, retenu deux outils pour promouvoir les autoroutes de l'information dans notre pays : des incitations financières à la recherche et au développement ; une évolution de notre réglementation.

La politique que nous mettons en œuvre n'est pas une politique qu'on pourrait qualifier de plan « fibre optique » – et j'y insiste. C'est une politique qui consiste à susciter et à favoriser des expérimentations en vraie grandeur, plutôt que de décider d'emblée, en aveugle, des investissements lourds et coûteux.

Les incitations financières représentent une inscription de 300 millions de francs au projet de budget pour 1996, contre 50 millions en 1995. Sur cette enveloppe de 300 millions, 100 millions sont réservés aux petites et moyennes entreprises à travers les crédits de l'ANVAR. Cela dit, nous ne nous substituons pas au secteur privé en proposant cette formule. Nous réservons la totalité des aides publiques aux dépenses de recherche et de développement, qui seront financées, en moyenne, à hauteur de 35 p. 100.

Que font nos concurrents ? Les Etats-Unis mettent chaque année un peu plus de 1 milliard de dollars de crédits publics dans l'aide à la recherche et au développement sur les autoroutes de l'information. Le Canada dépense 500 millions de dollars canadiens et le Québec l'équivalent de 600 millions de francs – pour un pays de 8 millions d'habitants !

Autre moyen que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour favoriser le développement des autoroutes de l'information : c'est l'adaptation du cadre réglementaire.

Plusieurs des projets que je viens d'évoquer devant vous ne peuvent aboutir aujourd'hui, parce que la législation ou la réglementation l'interdit. C'est le cas de la loi de 1986 sur l'audiovisuel et de la loi de 1990 sur les télécommunications. Attendre que ces deux lois soient modifiées prendrait du temps. Or nous sommes dans un contexte concurrentiel, et une course de vitesse est engagée entre les grands éditeurs de services en ligne aux Etats-Unis, en Allemagne, en France.

Nous soumettrons donc au Parlement, dès la fin de la session budgétaire, un projet de loi de dérogation qui passera en conseil des ministres le 15 novembre prochain. Ce texte permettra d'instaurer un régime de licences expérimental et d'échapper au cadre législatif actuel, pour une durée strictement limitée et dans une aire géographique limitée.

Si vous approuvez ces projets et cette méthode, je puis vous affirmer qu'en moins de cinq ans la France sera entrée de plain-pied dans la société de l'information, et qu'elle y sera aux premières places.

Notre deuxième ambition est de préparer le secteur des télécommunications à l'ouverture à la concurrence – ouverture qui interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 1998. Ainsi en a décidé à l'unanimité l'Union européenne, dans la pers-

pective du marché unique. Ainsi en ont également décidé les chercheurs et les ingénieurs qui ont mis au point des technologies qui à elles seules vont abattre les monopoles des opérateurs nationaux de télécommunications. La responsabilité du Gouvernement est de préparer notre pays, en particulier l'opérateur national France Télécom, à cette échéance.

J'entends donner à France Télécom les structures et les moyens d'aborder dans les meilleures conditions l'ouverture à la concurrence et à la compétition internationales. Le Gouvernement prendra des initiatives pour lui donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Cela passe avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, par la définition d'un nouveau cadre réglementaire, assurant l'ouverture à la concurrence dans des conditions équitables, autant pour les nouveaux opérateurs que pour France Télécom, par la réalisation d'alliances stratégiques, enfin par le changement de statut de l'entreprise France Télécom.

Nous avons devant nous deux modèles : le modèle britannique, que je qualifierai d'ultra-libéral, où l'opérateur national a été, d'une certaine façon, banalisé, et le modèle allemand, où le discours est très libéral, mais où le gouvernement s'organise pour que les acteurs nationaux continuent à occuper toute la place sur le marché. Nous proposons, pour notre part, un modèle français qui veut concilier le service public et la concurrence. Remarquons que, dans le domaine des télécommunications, la concurrence n'est pas systématiquement ennemie du service public. Elle se traduira par la mise à la disposition de nos concitoyens de services nouveaux et diversifiés, ainsi que, la plupart du temps, par une baisse des tarifs.

Pour que le service public soit respecté, encore faut-il que ces services soient accessibles sur l'ensemble du territoire national, et au même prix. Au fond, la définition du service public à la française que je souhaite mettre au point avec vous dans le projet de loi de réglementation qui vous sera soumis pourrait se résumer dans cette formule : péréquation des tarifs, péréquation géographique, mais aussi péréquation sociale.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a engagé un débat public sur la future loi de réglementation des télécommunications, qui se poursuivra jusqu'au 15 décembre et auquel chacun peut participer. Je présiderai une table ronde qui permettra de tirer les conclusions de ce débat. Puis nous préparerons un projet de loi qui sera présenté à votre assemblée dans le courant du printemps. Nous souhaiterions que les premières licences puissent être délivrées aux nouveaux opérateurs entrant sur le marché à partir du début ou du milieu de l'année 1997, de façon que, le 1<sup>er</sup> janvier 1998, la concurrence soit une réalité dans notre pays.

Mesdames et messieurs les députés, dans un marché extrêmement concurrentiel, l'avenir de France Télécom passe aussi par des alliances stratégiques. Il faut regarder le monde comme il est, et non selon les vieux schémas du passé. Deux géants des télécommunications sont nés. D'un côté, British Telecom s'est allié avec l'américain MCI et, de l'autre côté, le géant ATT s'est allié avec la plupart des opérateurs de téléphone européens dans un groupement qui s'appelle Unisource. La prochaine étape de ces alliances, c'est le dialogue entre ces géants et les géants d'Asie du Sud-Est, qui vont également passer des accords.

Dans ces conditions, France Télécom a eu raison de rechercher des alliances avec Deutsche Telekom et avec l'américain Sprint. Cette alliance est d'autant plus néces-

saire que le développement du multimédia va nécessiter des investissements considérables – lesquels sont mieux assumés par ces alliances.

Lorsque j'ai pris mes fonctions au ministère des technologies de l'information et de La Poste, ce projet d'alliance entre France Télécom et Deutsche Telekom semblait bloqué. La Commission de Bruxelles exprimait les plus vives réticences et il y avait un doute réel sur la volonté du gouvernement allemand de soutenir ce projet jusqu'au bout ce projet. Eh bien, en étroite collaboration avec le ministre allemand des postes et télécommunications, avec les présidents de deux opérateurs concernés, nous avons rencontré à trois reprises le commissaire Karel Van Miert. Et nous avons obtenu, la semaine dernière, le feu vert de la Commission pour le projet Atlas.

Cet accord étant acquis, je me rendrai au début du mois de décembre aux Etats-Unis pour expliquer la démarche de la France – s'agissant notamment de la libéralisation de notre marché – et pour contribuer à obtenir l'accord des autorités américaines à l'alliance avec Sprint.

Enfin, le Gouvernement considère qu'il est nécessaire de donner à France Télécom le statut d'une véritable entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, pour lui permettre d'affronter la compétition avec les mêmes armes que ses concurrents. Ce changement de statut est nécessaire, pour permettre à France Télécom de concrétiser ses alliances stratégiques, de prendre des parts de marchés à l'étranger et d'investir dans les nouvelles technologies.

Toutefois – et je réponds là à plusieurs orateurs, dont M. Guyard, qui se sont inquiétés de l'état d'esprit régnant au sein de France Télécom – le Gouvernement a posé deux conditions, qui devront être respectées dans le cadre du à ce changement de statut, parce qu'elles garantissent la mission de service public dévolue à l'entreprise : que son capital demeure majoritairement public et que les agents qui sont fonctionnaires de l'Etat conservent leur statut de fonctionnaire.

J'ai la responsabilité de la méthode pour mener à bien cette réforme. J'ai indiqué que ce changement de statut nécessitait une relance de la dynamique interne à l'entreprise – et c'est le travail de son président, M. Michel Bon, qui a toute la confiance du Gouvernement –, une clarification de l'environnement concurrentiel et réglementaire – je viens de vous en parler –, enfin, une concertation étroite avec les salariés et les représentants du personnel. Celle-ci aura lieu.

Troisième ambition du ministère des technologies de l'information et de La Poste : la poursuite des efforts de modernisation et de consolidation du service public postal. La bataille de la consolidation du service public postal passe d'abord par Bruxelles. Je vous dis de la façon la plus solennelle que le Gouvernement français est opposé à toute nouvelle libéralisation du secteur postal. En effet, contrairement au secteur des télécommunications, La Poste est une entreprise de main-d'œuvre et aucun motif d'ordre technologique ne saurait justifier sa déréglementation. (*« Très bien » ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français s'est opposé, lors du Conseil du 13 juin dernier, que je présidais, au projet de la Commission dans ce domaine. Il a obtenu un projet de directive qui maintient jusqu'en l'an 2000 dans le champ du monopole le courrier de moins de 350 grammes et d'un prix inférieur à cinq fois le prix minimum le publipostage et le courrier transfrontalier. Le seul danger de ce projet de directive est qu'il prévoit un réexamen de la situation en l'an 2000 par la seule Commission, sans contrôle du Parlement ni du Conseil

des ministres. Nous nous sommes opposés à ce processus et nous allons continuer à nous y opposer. Et nous exigeons lors du prochain Conseil des ministres, qui se tiendra au mois de novembre – et nous ne sommes pas les seuls, en Europe, à le faire – que la procédure de codécision, c'est-à-dire la consultation du Parlement et celle du conseil des ministres, soit nécessaire pour tout réexamen de cette situation. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

La Poste est un service public qui est essentiel à la cohésion de la République, et j'entends le défendre.

Dans cet esprit, je serai tout particulièrement attentif au maintien du rôle qu'exerce La Poste en matière d'aménagement du territoire, par le biais de ses 17 000 points de contact avec le public. Conformément aux engagements pris par le Président de la République, le président de La Poste a confirmé en juin dernier qu'aucun bureau de poste ne serait fermé d'ici à la fin du contrat de plan. Evidemment, La Poste doit conserver les moyens financiers d'assurer cet engagement.

Consolider les missions de service public de La Poste n'empêche toutefois pas de les moderniser. C'est notamment vrai, du transport et de la distribution de la presse. Cette modernisation constitue tout l'enjeu des négociations quadripartites entre La Poste, la presse, l'Etat et les parlementaires, qui débiteront dans quelques jours, au début du mois de novembre. Dans l'attente de ce nouveau cadre relationnel entre La Poste et la presse, les engagements pris par l'Etat en octobre 1994 dans le contrat de plan doivent être respectés. C'est la raison pour laquelle il est inscrit dans ce projet de budget 1,9 milliard de francs au titre de l'aide aux transports et à la distribution de presse.

Enfin, dernière ambition du ministère dont j'ai la responsabilité : la relance de la politique spatiale.

Il s'agit d'un engagement du Président de la République.

L'Europe spatiale était en panne depuis 1990, c'est-à-dire depuis l'abandon du programme Hermès et des ambitions de l'Europe d'agir seule dans le domaine des vols habités. La conférence de Munich, puis celle de Grenade se sont terminées sur un échec. A la veille de la conférence qui s'est réunie à Toulouse la semaine dernière, la plupart des observateurs annonçaient l'éclatement programmé de l'Europe spatiale. En effet, l'engagement de l'Allemagne en faveur du projet de station mondiale, la station Alpha, et le refus de la France et d'autres pays de s'y associer n'auraient pas manqué de se traduire par la remise en cause des programmes scientifiques qui font le ciment de l'Agence et par la remise en cause du programme des lanceurs, c'est-à-dire du programme Ariane 5. C'est en réalité l'existence même de l'agence européenne qui était mise en cause et, à travers elle, l'existence de l'Europe dans la politique spatiale.

En 1994, le Premier ministre de l'époque, M. Edouard Balladur, m'avait chargé d'une mission de réflexion sur l'espace dans une perspective à long terme. Dans le cadre de cette mission, j'ai pu identifier la cause profonde de la crise de l'Agence spatiale européenne. En réalité, cette crise est essentiellement due à l'absence de concertation en amont entre la France et l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle, dès le mois de juin dernier, je me suis attaché à rapprocher les points de vue des gouvernements français et allemand, ce qui a permis de parvenir à un accord à Toulouse.

Je vous rappelle que cet accord permet de maintenir la priorité donnée aux lanceurs, l'Europe conservant ainsi son indépendance en matière d'accès à l'espace. Il permet aussi de participer de manière raisonnable à la station Alpha et de maintenir les programmes scientifiques nationaux, dont je disais tout à l'heure qu'ils sont le ciment de cette Agence, qui réunit quatorze pays, mais dont très peu sont intéressés par les vols habités et les lanceurs.

Ce succès, à Toulouse, a été salué par tous les observateurs européens. Il permet à la France, avec un budget du CNES en augmentation de 6,5 p. 100 pour 1996 – augmentation qui sera maintenue pour les prochaines années –, de conduire une politique spatiale articulée autour des trois priorités définies par le Président de la République et fondée sur un équilibre, au sein du budget du CNES, entre les programmes nationaux, qui concourent à notre compétitivité industrielle, et les programmes européens, qui préparent l'avenir.

La première de ces priorités, c'est l'indépendance européenne dans l'accès à l'espace avec le développement du lanceur lourd Ariane 5.

Depuis quinze ans, nous disposons, avec le programme Ariane, d'une autonomie dans l'accès à l'espace qui nous a permis de récupérer 60 p. 100 du marché des lancements de satellites commerciaux : nous sommes les leaders mondiaux dans ce domaine. Mais une telle situation pourrait ne pas durer, car nous devons faire face à une concurrence extrêmement vive : une concurrence américaine, qui n'est pas nouvelle ; une concurrence russe, qui est beaucoup plus vive que par le passé ; une concurrence chinoise, qui apparaît ; une concurrence japonaise, qui est programmée. C'est dire si nous avons besoin, pour maintenir notre place dans la compétition internationale, de ce lanceur Ariane 5, qui est plus lourd, mais aussi globalement plus économique, et qui permettra de placer dans l'espace des tonnages plus importants pour un coût réduit.

Pour que le développement d'Ariane 5 se poursuive normalement, trois conditions doivent être remplies.

La première implique une participation gouvernementale renforcée au maintien opérationnel de l'infrastructure de production et de lancement. En effet, nous sommes sur un marché où les Américains, les Russes et les Chinois utilisent des infrastructures militaires et se servent de crédits militaires pour financer les bases de lancement et les usines de production, alors que nous, nous sommes dans un système complètement civil et totalement concurrentiel.

La deuxième condition, c'est un accompagnement technologique du lanceur en phase d'exploitation, afin d'en garantir la fiabilité.

La troisième condition, enfin, consiste en un développement de la première version évoluée du lanceur, afin de maintenir sa compétitivité face aux évolutions du marché. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé trois programmes complémentaires Ariane 5 à Toulouse.

Au total, en 1996, le CNES ne consacrera pas moins de 2,7 milliards à la filière Ariane à travers sa contribution à l'Agence, dont 440 millions pour les nouveaux programmes Ariane 5 engagés en 1996 et pour les coûts supplémentaires liés aux aléas que nous avons rencontrés dans le développement du moteur.

Deuxième priorité : le maintien de la place de l'Europe dans le domaine des vols habités.

La question que nous nous sommes posée pendant plusieurs mois et que beaucoup se posent encore est la suivante : fallait-il « monter » dans la station spatiale ? (*Sourires.*) Ma réponse est oui, et ce pour trois raisons.

D'abord, parce que c'est le premier programme mondial en matière de conquête spatiale. En outre, je considère qu'un programme spatial aussi ambitieux, qui réunit à la fin de la période de la guerre froide les Etats-Unis, la Russie, le Japon, le Canada et, désormais, l'Europe, a une signification politique que nous ne pouvons pas négliger.

Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, parce que notre refus de participer à la station aurait conduit à l'éclatement de l'Europe spatiale.

Enfin, parce que, en participant à la station, nous allons acquérir des compétences dans le domaine des vols habités, compétences qui seront utiles pour nos propres programmes en matière d'exploration de l'univers, qui serviront surtout à notre industrie et qui permettront de soutenir nos technologies.

Fallait-il « monter » dans cette station à n'importe quel prix ? Je réponds non. L'Europe tout entière participe à hauteur de 5,7 p. 100 de l'ensemble du programme, ce qui n'est pas considérable. Sur ce pourcentage, la France a pris à sa charge 27,6 p. 100, soit 2,6 milliards pour la période 1996-2000. Nous avons obtenu des retombées industrielles considérables pour notre pays, puisque la France fabriquera le cargo automatique – l'ATV, c'est à dire l'*Automatic transfer vehicle* – qui reliera la Terre à la station et construira, si la décision de le réaliser est confirmée, le véhicule de transport d'équipage : le CTV, c'est-à-dire le *Crew transfer vehicle*.

Ces deux véhicules seront transportés par la fusée Ariane 5, qui, par ailleurs, sera utilisée pour assurer la participation de l'Europe aux frais de fonctionnement de la station : nous ne donnerons pas un centime à la NASA, nous la paierons en vols d'Ariane 5.

Enfin, dernière priorité dans le domaine spatial : les programmes nationaux.

Contrairement à ce qui s'est dit et écrit ici ou là, les décisions prises à Toulouse n'impliquent nullement le sacrifice de nos programmes nationaux. J'ai tenu, en accord avec le Président de la République et avec le Premier ministre, à maintenir les équilibres entre les programmes européens et les programmes nationaux par rapport aux années précédentes.

Je crois en effet qu'un politique nationale volontariste est nécessaire pour maintenir les compétences scientifiques et techniques du CNES, pour garantir un fort taux de retour des programmes européens à nos industriels et pour fournir un appui à ceux-ci dans le domaine hautement compétitif des satellites de télécommunications – c'est ce que permettra le programme Stentor qui sera doté de 350 millions de crédits en 1996. Enfin, pour consacrer une place de premier plan dans l'observation de la terre, nous poursuivrons le programme Spot 5, qui bénéficiera de 300 millions en 1996 contre 250 millions en 1995.

Nous sommes parvenus à un équilibre délicat : pour cela nous avons dû demander au CNES et aux industriels de faire preuve de beaucoup de rigueur dans la gestion de leurs programmes. La même demande a d'ailleurs été adressée à l'ESA pour certains programmes dont le coût avait dérivé dangereusement, comme le programme Artemis. En définitive, c'est en économisant 1 700 millions sur les programmes européens et un milliard sur les pro-

grammes nationaux, sur la période 1996-2000, que nous avons pu financer la participation de la France à la station spatiale.

A ceux qui trouveraient la progression de 230 millions de francs de la subvention d'investissement du CNES trop forte, je préciserai qu'elle ne couvre que très partiellement le besoin de financement nouveau de 900 millions de francs – somme nécessaire pour assurer le financement de la station spatiale internationale, la montée en régime de Spot 5 et de Stentor ainsi que les programmes complémentaires Ariane 5 et les aléas du moteur d'Ariane 5.

Des redéploiements à hauteur de 670 millions de francs pour 1996 ont déjà été effectués et ils ont notamment porté sur les autres programmes européens. Il s'agit d'un réel effort de rigueur. A cela s'ajoutent les 420 millions de francs d'économies qui ont été réalisées par le CNES, dans le cadre de la loi de finances rectificative de 1995, et qui sont consolidées dans le projet de budget pour 1996. Finalement, sur deux ans, l'effort de redéploiement réalisé par le CNES représentera plus d'un milliard de francs.

Dans ces conditions, l'amputation de 304 millions de francs supplémentaires, souhaitée par la commission des finances, se traduirait inmanquablement par l'abandon d'un des deux programmes nationaux, soit le programme Spot 5, soit le programme Stentor, et la disparition des équipes réunies autour de ces deux projets, tant au CNES que dans l'industrie.

Mesdames, messieurs les députés, je vous le déclare solennellement, je ne laisserai pas s'engager, s'agissant de l'espace, le même processus que celui qui a détruit depuis trop longtemps notre industrie d'armement, c'est-à-dire l'absence de choix et l'étalement des programmes. Ce serait renoncer à notre rang de troisième puissance spatiale, nous fermer pour toujours un secteur à la fois stratégique et créateur d'emplois, décourager tous ceux qui travaillent à mes côtés depuis des mois – personnels du CNES, scientifiques, industriels – pour effectuer l'effort de rigueur qui s'impose tant dans les programmes nationaux que dans les programmes européens.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la France, nous le savons tous, est engagée dans une révolution à échelle mondiale, qui va bouleverser notre relation au travail, notre horizon culturel et jusqu'à notre vie quotidienne. Cette révolution, c'est celle des technologies de l'information, et l'espace y jouera un rôle clé.

Ce mouvement, nous devons impérativement le comprendre, l'accompagner et le détourner au profit de la France. Il y va de l'emploi de demain. Il y va des perspectives d'avenir de notre jeunesse. Il y va du rayonnement de notre pays car c'est, bien sûr, dans ces secteurs que l'on jugera de sa puissance et de son rang au XXI<sup>e</sup> siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous en arrivons à la phase des questions.

Pour le groupe UDF, la parole est à M. Philippe Mathot.

**M. Philippe Mathot.** Vous avez rappelé, monsieur le ministre, tout l'intérêt pour notre grande nation de développer les autoroutes de l'information.

En effet, nous n'avons pas le droit, dans ce domaine, d'être à la traîne de qui que ce soit. Il y va, à mon sens, de notre indépendance nationale au XXI<sup>e</sup> siècle.

A cet égard, je voudrais vous faire part de l'expérience que nous avons lancée dans le département des Ardennes depuis maintenant un an.

J'ai considéré qu'un département enclavé comme le nôtre se devait d'être un des premiers à se lancer dans une expérimentation sur les autoroutes de l'information.

En réunissant différents partenaires économiques – entreprises, chambres de commerce, collectivités territoriales, mais également France Télécom –, nous sommes parvenus à mettre en place en quelques mois un système expérimental, lequel fonctionne déjà, puisque nous exploitons un « babillard », c'est-à-dire un serveur permettant de dialoguer.

Nous avons de grandes ambitions pour cet outil. Nous voulons que tous les jeunes de nos communes puissent, par l'intermédiaire de points d'accès multimédia, avoir accès aux autoroutes de l'information et aux grands réseaux internationaux. Nous voulons que nos entreprises, essentiellement celles de sous-traitance, aient la possibilité de présenter leur catalogue sur les réseaux mondiaux. Nous voulons que tout ce qui se passe dans notre département – les manifestations culturelles, par exemple – puisse être connu par le reste de la France et par le monde entier.

Cela ne s'est pas fait sans un petit « coup de main » de l'Etat puisque nous avons été retenus, dans l'appel à propositions, parmi les quarante et un projets classés en catégorie 1 au début de cette année. Or, le 16 octobre dernier, vous avez publié, avec le Premier ministre, une liste de projets labellisés, et le nôtre n'y figurait pas. Je m'en étonne puisque le Gouvernement et M. Edouard Balladur lui-même alors Premier ministre, en visite dans mon département, avaient manifesté beaucoup d'intérêt pour notre projet, j'espère qu'il s'agit d'une erreur ou que notre dossier était techniquement « mal ficelé ». Pouvez-vous, monsieur le ministre, apaiser mes inquiétudes ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Monsieur le député, je connais bien le projet Rimbaud, qui a été déposé par le pôle d'initiative ardennais. Croyez bien qu'il n'a pas été oublié par le Gouvernement. Simplement, nous avons entrepris un réexamen systématique des 650 projets qui ont été déposés dans le cadre de l'appel à propositions en procédant à des auditions directes de tous leurs promoteurs.

Nous avons retenu une première série de 170 projets la semaine dernière. Nous en proposerons une deuxième avant la fin du mois de décembre, et je puis vous assurer que le projet Rimbaud en fera partie.

**M. le président.** J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Technologies de l'information et Poste ».

#### ÉTAT B

*Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 17 186 170 francs ;  
« Titre IV : 4 136 250 francs. »

#### ÉTAT C

*Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT  
« Autorisations de programme : 54 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 19 500 000 francs. »

#### TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 7 360 000 000 francs ;  
« Crédits de paiement : 7 085 000 000 francs. »

M. Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 96, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 369 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Cet amendement faisait partie de notre plan initial de réduction de 4 milliards du déficit. Je propose qu'il soit retiré en faveur d'un autre amendement qui, lui, s'inscrit dans les limites de l'engagement du Gouvernement de réduire de 2 milliards le déficit.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Je veux simplement indiquer, monsieur le président, que cet amendement avait été approuvé par la commission des finances,...

**M. le président.** Et pour cause, puisque c'est un amendement de la commission des finances ! (*Sourires.*)

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** ... et que je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 96 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

**M. le président.** M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 97, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 305 000 000 francs et les autorisations de programme de 400 000 000 francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Comme le précédent, cet amendement avait été déposé dans le cadre du programme initial d'économies. Pour les mêmes motifs, je propose de le retirer au profit de l'amendement n° 129 rectifié.

**M. le président.** L'amendement n° 97 est donc retiré, au profit de l'amendement n° 129 rectifié.

**M. Etienne Pinte.** La commission ne dit rien ?

**M. le président.** Sur un retrait d'amendement, il n'y a pas lieu que la commission intervienne.

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Juste un mot, monsieur le président !

**M. le président.** Vous voulez parler de quoi ?

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Je voulais simplement souligner que l'amendement n° 97 avait été déposé au nom de la commission et indiquer que je le retirais.

**M. le président.** C'est bien ce que je viens de dire, non ?

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Oui, mais je ne l'avais pas retiré « au nom de la commission », monsieur le président.

**M. le président.** Vous me dites qu'il est retiré : il l'est. Et nous passons à l'amendement suivant. CQFD ! (*Sourires.*)

Vous trouvez que les choses ne sont pas assez complexes pour les complexifier encore davantage ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 129 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 102 000 000 francs et les autorisations de programme de 102 000 000 de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Cet amendement s'inscrit dans le plan d'économies de 2 milliards de francs et porte sur 102 millions de francs.

Il est proposé, en premier lieu, d'opérer une réduction de crédits de 82 millions de francs sur les crédits de paiement du CNES, dont le total de la dotation prévue pour l'année 1996 s'élève à 7,23 milliards de francs, auxquels s'ajoutent 1,12 milliard de francs en provenance du budget de la défense. D'ailleurs, le CNES, en appliquant un train d'économie, a déjà été en mesure de supporter, sans qu'aucun programme soit remis en cause, une annulation de crédits de 420 millions de francs après l'adoption de la loi de finances rectificative de juillet 1995. Il a également pu planifier le lancement du programme de station orbitale internationale, d'un coût de 274 millions de francs, décidé lors du dernier conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne à Toulouse, et ce par un simple redéploiement des crédits, c'est-à-dire sans faire appel à des moyens supplémentaires.

L'économie supplémentaire proposée, qui représentera moins de 1 p. 100 du total des crédits de paiement initialement prévus par le projet de budget, pourra être prélevée sur les deux programmes nationaux Spot 5 et Stentor, à hauteur de 40 millions de francs pour le premier et de 42 millions de francs pour le second.

Une telle économie, qui représente 13 p. 100 de la dotation prévue pour chacun de ces programmes stratégiques ne les remettra pas en cause : ils seront simplement légèrement étalés dans le temps, puisqu'une annulation de 12 p. 100, rapportée à une durée de programme de douze mois, représente un retard d'un mois et demi seulement.

Par ailleurs, les transferts en provenance du budget de la défense sont maintenus et pourraient même être élargis afin de financer les efforts de recherche duale civile et militaire.

Cette réduction de crédits concerne également le chapitre 66-01, pour 20 millions de francs, sur les 80 millions de francs prévus pour les crédits de politique industrielle en faveur des technologies spatiales. Ces crédits connaissent une très forte croissance par rapport à l'an passé, où, après la loi de finances rectificative, leur montant s'élevait à 45 millions de francs. Il n'est pas nécessaire de prévoir une telle montée en puissance de ces crédits, dans la mesure où cet amendement propose également de ralentir partiellement certains des programmes, dont Stentor, qu'ils accompagnent industriellement.

Les annulations sont de même montant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement, afin que les programmes à financer soient simplement étalés dans le temps, sans être annulés définitivement.

**M. le président.** M. le rapporteur spécial de la commission des finances ne va pas manquer de me faire savoir que la commission n'a pas examiné l'amendement n° 129 rectifié de M. Jean-Pierre Thomas.

Pour autant, comme cet amendement a le même esprit que l'amendement n° 97 de la commission, peut-être M. le rapporteur spécial souhaitera-t-il me faire connaître son opinion personnelle. (*Sourires.*)

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Vous avez parfaitement deviné, monsieur le président, et je vous en remercie !

**M. le président.** J'ai fait cette remarque au cas où vous auriez des problèmes de lisibilité ! (*Sourires.*)

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** En fait, cet amendement rectifié reprend une partie de l'amendement n° 129 initial.

On a déjà beaucoup parlé du contenu de cet amendement mais j'ajouterai quelques observations afin de bien cerner l'enjeu.

M. Thomas a rappelé à l'appui de son amendement que des économies concernant le CNES étaient déjà intervenues. J'aurais tendance à en tirer l'argumentation inverse. J'ai rappelé – et M. le ministre l'a confirmé – que, pour 1995-1996, le CNES a déjà été amené à économiser ou à redéployer plus d'un milliard de centimes. De ce point de vue, nous avons « dégraissé » tout ce qui pouvait l'être et, si nous continuons, nous allons obligatoirement toucher aux programmes nationaux.

Ce serait grave. Nous sommes en effet la troisième puissance spatiale au niveau mondial, la première au niveau européen. Or la course à laquelle se livrent actuellement les puissances spatiales n'est pas une course de fond, c'est une sorte de sprint. Et celui qui perd le rythme, qui ralentit un tant soit peu, est finalement dépassé. Il serait par conséquent tout à fait regrettable de retenir cet amendement.

**M. Laurent Dominati.** La commission en avait pourtant accepté le principe !

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Quel est notre objectif ? Etre à la pointe dans le domaine spatial, mais aussi bénéficier du maximum de retombées sur les industries d'accompagnement. Il serait dommage de casser cette dynamique, d'autant plus que deux conditions sont déjà imposées pour bénéficier de cette aide : il faut que le marché se développe de façon significative et que les perspectives à l'exportation soient sérieuses.

Pour l'ensemble de ces raisons, je propose à nos collègues, à titre personnel, de ne pas suivre M. Thomas.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** J'ai déjà dit très nettement pourquoi j'étais résolument hostile à cet amendement. Le succès de Toulouse risque de se transformer en échec de la France. En effet, pour pouvoir financer le programme supplémentaire extrêmement lourd que représente la station, alors même que nous disposons au fond d'un budget constant, nous avons dû contraindre le CNES à faire des économies considérables. Celles-ci ont d'ailleurs été jugées excessives par certains, au motif qu'elles remettent en cause la

perennité du Centre national d'études spatiales et des équipes liées aux programmes, en particulier européens, dont nous avons provoqué le ralentissement ou l'annulation.

Les besoins de financement supplémentaires du CNES, en 1996, compte tenu des décisions qui ont été prises, s'élèvent à 275 millions de francs pour la station spatiale, 135 millions pour Stentor, 50 millions pour Spot 5, 185 millions pour les programmes complémentaires d'Ariane 5, sans compter le surcoût de 260 millions de francs occasionné par l'accident intervenu en septembre dernier sur le moteur d'Ariane 5. Personne ne peut d'ailleurs affirmer que d'autres aléas ne viendront pas perturber la mise au point du lanceur Ariane 5.

Comme les moyens réels du CNES ne progressent que de 230 millions de francs en 1996, cela signifie que nous devons procéder à un redéploiement de 670 millions de francs dans le budget de cet organisme. Il est par conséquent tout à fait déraisonnable de lui demander un effort supplémentaire. Ou alors, il faut avoir le courage de dire que cet effort portera sur un programme national qui doit être supprimé. Nous avons, je l'ai déjà dit, obtenu plus de 1,7 milliard de francs d'économies sur les programmes européens, sur la période 1996-2000, pour financer la station. Nous demandons au CNES près d'un milliard de francs d'économies sur les programmes nationaux. Aller au-delà serait déraisonnable et, si vous preniez cette décision, je demanderais qu'un programme soit annulé car il serait extrêmement dangereux d'engager le CNES dans une nouvelle fuite en avant, cette façon de faire ayant déjà causé assez de dégâts – je pense en particulier à l'abandon du programme Hermès après des années au cours desquelles on a réduit le budget tout en maintenant des crédits d'études, ce qui a abouti à dépenser plusieurs milliards en pure perte.

**M. le président.** La parole est à M. Jean Besson.

**M. Jean Besson.** Je ne reviendrai pas sur les explications techniques qui ont été données par le ministre et par le rapporteur spécial. Je ferai simplement observer que l'argumentation développée à l'appui de cet amendement repose sur un double raisonnement que je me permettrai de qualifier de spécieux. Notre collègue Thomas a effectué une comparaison avec la situation de l'année dernière. Je lui rappelle ce que disait, il y a à peu près vingt-quatre siècles, le sage Confucius : « Dans la disette, le gros maigrit et le maigre meurt. » Sous prétexte que le CNES a subi apparemment avec succès une sévère cure amaigrissante l'année dernière, on voudrait cette année lui administrer une saignée et un lavement ! Craignons tous qu'il n'en défunte ! En tout cas, le groupe RPR ne prendra pas cette responsabilité !

En ce qui concerne la proposition d'étaler dans le temps les actions prévues, elle dénote une méconnaissance des mécanismes économiques en secteur concurrentiel. Lorsqu'on est en compétition, tout retard entraîne une perte de temps, de terrain, d'argent, de parts de marché, et diminue même les chances de pouvoir se maintenir sur le marché. Imaginez un coureur cycliste qui se proposerait de courir le Tour de France en cinq semaines quand les autres le font en trois semaines. Il serait très rapidement hors course, éliminé. Ne prenons pas la responsabilité de mettre la France, qui est aujourd'hui maillot jaune de la recherche spatiale, hors course dans la compétition mondiale ! Le groupe RPR ne votera pas cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. Laurent Dominati.

**M. Laurent Dominati.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis très étonné de cette discussion. Tout le monde est d'accord pour que la France devienne une grande puissance spatiale, et pas seulement : une grande puissance dans tous les domaines. Mais Confucius nous dit aussi qu'il faut commencer par disposer à leur place les vases sacrés. Et les vases sacrés, ce sont d'abord les déficits publics et les finances publiques. C'est d'ailleurs ce que j'ai cru entendre hier de la bouche du Président de la République.

Or je viens d'entendre le groupe RPR annoncer qu'il maintiendrait ces crédits en l'état ; ce n'est pas respecter l'engagement du Gouvernement. Quant à vous, monsieur le ministre, vous avez dit que vous étiez opposé à cet amendement. Moi, je fais confiance au Gouvernement, je vous fais confiance pour que la France soit une grande puissance spatiale. Si ce n'est pas là qu'il faut amputer les crédits, dites-nous où il faut le faire. Mais ne nous répondez pas qu'il ne faut toucher à rien !

En l'absence d'un Office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires, il est bien possible que nous n'ayons pas choisi les bonnes dépenses. Mais alors, indiquez-nous où il est possible de réduire les dépenses de l'État d'un montant équivalent, afin que les vases sacrés soient remis à leur place.

Il est trop facile de nous répondre à chaque proposition de réduction des dépenses : « Vous allez provoquer une épidémie parce que vous touchez à l'agence du sang. Attention ! les personnes âgées vont périr dans un incendie si vous supprimez ces crédits. Si vous supprimez ceux-là, on ne pourra plus envoyer dans l'espace des fusées françaises. » Et demain, on nous dira qu'il risque de ne plus y avoir de policiers dans la rue, plus de professeurs dans les universités, plus d'instituteurs dans les écoles – que sais-je encore ?

Ces 2 milliards de francs d'économies ont été décidés, non par nous, je le rappelle, mais par un engagement du Gouvernement, du Premier ministre ; or nous avons, en l'espèce, l'impression d'arracher la peau à toute une série d'administrations.

Je m'étonne vraiment, je le répète, de cette discussion. Si le ministre estime que ce n'est pas là qu'il faut diminuer les crédits, il aurait dû nous indiquer où il faut le faire.

Car je fais confiance au Gouvernement : si nous ne parvenons pas à réduire les dépenses publiques et les déficits, il recourra dans quelques mois à une régulation budgétaire d'une autre ampleur, qui méconnaîtra comme d'habitude les pouvoirs du Parlement. On procédera aux coupes sans aucun débat, sans aucune autorisation.

Il faut revenir à plus de sagesse et à plus de cohérence. Si le Gouvernement jugeait impossible de réduire les dépenses publiques, il devait nous le dire ! Monsieur le ministre, indiquez-nous où vous comptez faire des économies ; je ne comprends plus, sinon, l'engagement pris par le Gouvernement en ce qui concerne ce budget. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Jean-Marie Geveaux.** Pas de leçon de morale !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Cette discussion budgétaire est vraiment étonnante et le pays doit comprendre la nature parfaitement homogène de la majorité, qui soutient avec une confiance totale le Gouvernement. Et je suis très sensible à l'analyse de M. Dominati sur la cohérence entre

les explications que nous avons entendues à la télévision tout récemment et celles que nous avons entendues ici aujourd'hui et les jours précédents !

En disant cela, je ne vole pas au secours du Gouvernement, qui est assez grand pour se défendre tout seul, mais au secours de la politique industrielle et de la politique de recherche de notre pays.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. Jacques Guyard.** Il s'agit là d'investissements décisifs pour l'avenir et je crois effectivement qu'on ne peut pas tailler davantage dans le budget du Centre national d'études spatiales parce qu'il a déjà subi de très fortes réductions de crédits. Il serait en outre absurde d'abandonner un programme de recherche pour lequel des marchés existent déjà.

Le groupe socialiste votera donc contre cet amendement.

**M. le président.** La parole est à M. François Loos.

**M. François Loos.** Nous assistons à une dispute typique entre techniciens et financiers. Les techniciens disent qu'ils ne peuvent toucher à rien, que des accords internationaux s'y opposent et que c'est trop compliqué. Et les financiers répondent qu'il faut faire des économies.

Aussi, monsieur le président, je vous demande, au nom du groupe UDF une suspension de séance de cinq minutes.

**M. le président.** Avant de vous l'accorder, je donne la parole à M. Etienne Pinte.

**M. Etienne Pinte.** Je crois que nous n'avons jamais connu une telle situation. Le Gouvernement a accepté de faire 2 milliards de francs d'économies supplémentaires dans le budget qu'il nous a présenté. Très bien ! Dont acte ! Mais croyez-vous que ce soit à nous, parlementaires, d'arbitrer entre les différents ministères et de dire qui doit faire des économies sur son budget ?

Je pense que c'est au Gouvernement et au Premier ministre d'arbitrer entre les différents ministères et de décider où ces 2 milliards de francs supplémentaires d'économies doivent être trouvés. C'est au Gouvernement de présenter ensuite des amendements, qui seront examinés par les commissions compétentes, et sur lesquels nous voterons.

Voilà une bonne procédure législative pour résoudre un cas de figure que nous n'avons jamais connu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Puis-je suggérer aux membres de l'Assemblée, qui vont maintenant se concerter, de bien vouloir étendre leur concertation aux amendements suivants ? Ceux-ci me paraissent en effet poser les mêmes problèmes de principe, même s'ils s'appliquent à des matières différentes.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Tout à fait, monsieur le président !

**M. le président.** Afin de le leur permettre, je vais suspendre la séance dix minutes.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-huit heures dix.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Monsieur le ministre, nous sommes devant un problème de fond. Nous avons voté, dans la première partie du projet de loi de finances, une réduction de 2 milliards du déficit et le Gouvernement ne s'en était alors pas remis à la sagesse de l'Assemblée mais avait donné son accord. Depuis, nous avons travaillé en collaboration avec vos services – en l'absence, c'est vrai, d'office – pour parvenir à un ciblage le plus sérieux possible des économies à réaliser. Mais, ministère après ministère, malgré nos efforts, il apparaît qu'une partie de la majorité ne souhaite pas vraiment assumer la responsabilité de ces économies, que les ministres réduisent au fil de la discussion budgétaire.

Aujourd'hui où en sommes-nous ? Monsieur le ministre, à l'heure qu'il est, si vous ne faites aucun effort, le plan de deux milliards de francs d'économies – autant le dire très clairement au pays – n'aura pas lieu. Pour qu'il puisse être appliqué, le Gouvernement doit prendre très clairement ses responsabilités et nous proposer des économies, ministère par ministère. Pour la première fois, nous avons un vrai débat budgétaire et nous étions autre chose qu'une chambre d'enregistrement.

Monsieur le ministre, êtes-vous résolu à suivre la priorité donnée par le Président de la République à la réduction des déficits, priorité que nous soutenons ? Etes-vous prêt à donner un léger signe de bonne volonté sur l'amendement suivant relatif aux autoroutes de l'information ?

**M. Jacques Guyard.** Allez, 100 000 francs ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Je vous ai bien entendu, monsieur Thomas, ainsi que M. Dominati, avant la suspension de séance.

Nous sommes dans un débat budgétaire. J'ai un budget à vous présenter qui comporte trois lignes : une pour l'espace, une pour les autoroutes de l'information et une troisième pour l'aide au transport postal de presse.

Sur la première ligne, je vous dis, avec l'assentiment du Premier ministre, qu'après l'accord intervenu à Toulouse et les arbitrages rendus par le Président de la République sur ce budget en conseil restreint, il serait déraisonnable de procéder à une nouvelle amputation de crédits. Si nous avons pu discuter plus en amont lors de la confection de ce budget, avant que la discussion de Toulouse ne commence, peut-être l'Assemblée aurait-elle souhaité que la France ne s'engage pas, comme elle l'a fait, sur tel ou tel programme. Mais nous sommes aujourd'hui dans une impasse : la France a signé des engagements et toute nouvelle économie sur le budget de l'espace se traduirait inmanquablement par des annulations de programmes nationaux. Donc sur cette ligne-là, en plein accord avec M. le Premier ministre, je ne peux accepter l'amendement que vous proposez. Je le dis de la façon la plus claire qui soit.

En ce qui concerne les autoroutes de l'information, nous avons un budget de 300 millions de francs, qui seront essentiellement affectés aux aides à la recherche. Dans le souci de trouver, avec vous et mes collègues du Gouvernement, les 2 milliards d'économies que vous cherchez à réaliser, je suis prêt à accepter la suppression de 15 millions de francs sur l'article 34 – état C, soit 5 millions sur le chapitre 66-01 et 10 millions sur le chapitre 66-02.

Quant à la troisième ligne, elle représente 1,9 milliard de crédits destinés à l'aide au transport postal de la presse. Je vous ai tous entendus les uns après les autres, tout à l'heure, indiquer que cette somme était plutôt insuffisante. Je vous laisse donc juges de ce qu'il est possible de faire dans ce domaine.

Pour me résumer, je propose 15 millions d'économies sur la ligne relative aux autoroutes de l'information. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir déposer un amendement en ce sens.

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Je vais le faire, monsieur le président !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 129 rectifié.

*(L'amendement n'est pas adopté.)*

**M. le président.** Je suis saisi de quatre amendements, n°s 117, 98, 62 et 131, pouvant être soumis à une discussion commune – auxquels viendra s'ajouter, si j'ai bien compris, un amendement du Gouvernement.

L'amendement n° 117, présenté par M. Dominati, est ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les autorisations de programme de 380 000 000 francs. »

Les amendements n°s 98 et 62 sont identiques.

L'amendement n° 98 est présenté par M. Auberger, rapporteur général, et M. Dominati ; l'amendement n° 62 est présenté par M. Dominati.

Ces amendements sont ainsi rédigés :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 85 000 000 francs. »

L'amendement n° 131, présenté par M. Jean-Pierre Thomas, est ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 40 000 000 francs et les autorisations de programme de 40 000 000 francs. »

Je signale que les amendements identiques n°s 98 et 62 sont compatibles avec l'amendement n° 117, mais que l'amendement n° 131 est incompatible avec les trois précédents.

Je vais commencer par donner la parole à M. Dominati, pour qu'il défende ses amendements.

Vous avez la parole, monsieur Dominati.

**M. Laurent Dominati.** Ces amendements portent respectivement sur des réductions de crédits de 380 millions en autorisations de programme et de 85 millions en crédits de paiement. Celui de M. Thomas proposera 40 millions et M. le ministre nous parle de 15 millions. Cela dit, il n'est pas dans notre esprit de procéder à un quelconque marchandage pour diminuer les crédits de ce secteur. En effet, la France ne restera une grande puissance que si elle est présente dans le secteur des télécommunications et de la communication. Et, dans ce domaine, l'essentiel, ce que l'on peut considérer comme étant l'avenir, c'est évidemment les autoroutes de l'information. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce constat. Cela étant, il ne faut pas se payer de mots et verser dans un effet de mode, dans je ne sais quel « al gorisme », pour utiliser un néologisme fabriqué à partir du nom du vice-président des Etats-Unis qui a lancé ce terme à la mode.

La notion d'autoroutes de l'information regroupe en réalité beaucoup de choses, et le plus important, ce sont les « voitures », c'est ce qui passe sur les « autoroutes ».

Or, dans ce domaine, nous ne sommes pas en avance. Nous devons, avant tout, procéder à une adaptation de la réglementation – le Gouvernement nous l'annonce, et c'est une excellente chose – et inciter les investisseurs privés à investir tout leur talent, tout leur savoir, toute leur énergie, tout leur argent, dans la création, l'édition, l'« intelligence », en réalité, qui va circuler sur ces autoroutes. Or la démarche que nous adoptons peut s'apparenter à une excuse. On donne de l'argent pour les autoroutes de l'information. Mais ira-t-il à l'intelligence ou simplement à la création d'infrastructures, c'est-à-dire à des tuyaux ? Nous suivons la même démarche que pour le câble, le satellite, la télévision haute définition et même le Minitel. Ah c'est vrai, quel grand succès pour le Minitel ! Eh bien, la démarche est la même ! Nous proposons, là aussi, de faire des expérimentations, des sites expérimentaux, comme nous l'avions fait pour le Minitel, à la suite du rapport Théry. Or il s'est révélé par la suite que les expérimentations sur site du Minitel ne correspondaient absolument pas à la façon dont il s'est réellement développé. Donc, même si nous faisons des expérimentations pour tester des marchés, pour tester la viabilité, nous savons à l'avance – c'est une certitude d'après un autre rapport commandé par le gouvernement précédent – que le financement actuel desdites autoroutes ne correspond pas à ce qu'il sera dans le futur.

S'agissant de ces autoroutes, d'abord nous ne savons pas ce qui arrivera ni pour la technologie ni pour le financement ; ensuite, il faut changer la réglementation. Le Gouvernement le fera, le le répète, et c'est une excellente chose. Enfin, il faut investir dans le contenu. Or ce n'est pas ce que nous faisons, si j'en crois ce qui est annoncé dans les différents projets. Je constate en effet que sont têtes de file les collectivités locales, l'ANVAR, sur laquelle il y a d'ailleurs beaucoup à dire, – mais je n'entrerai pas dans le détail à ce stade.

Monsieur le ministre, là encore je suis tout à fait prêt à vous faire confiance, d'autant que vous vous en êtes personnellement entretenu avec moi, pour un choix judicieux en ce qui concerne les investissements dans les autoroutes de l'information, à condition qu'ils concernent le contenu. Mais la liste que j'ai sous les yeux, dont vous héritez à moitié en quelque sorte – c'est la continuité de l'action gouvernementale – ne traduit pas véritablement un effort pour l'investissement créatif.

Excusez-moi d'être un peu long, monsieur le président, mais je m'exprime en fait sur les amendements n°s 117, 98 et 62.

Mon amendement n° 117, qui propose une réduction des autorisations de programme de 380 millions, était, en fait, antérieur aux amendements de réduction des dépenses de la commission des finances, et, compte tenu des discussions que nous avons eues, notamment en commission des finances, je suis tout à fait d'accord pour le retirer.

Quant à mon amendement n° 62, qui propose une réduction des crédits de paiement de 85 millions, il est identique à l'amendement n° 98 que la commission des finances a voté et que j'ai cosigné avec M. le rapporteur général.

Monsieur le ministre, je n'entends me substituer à personne, pas plus lorsqu'il s'agit de savoir quels secteurs doivent frapper les réductions de crédits que lorsqu'il faut décider sur quelle ligne doivent porter les investissements en matière d'autoroutes de l'information. Je veux simplement attirer l'attention de mes collègues sur le fait qu'il

ne sert à rien de crier : « Autoroutes de l'information égale avenir ! », et de dépenser de l'argent. Dépensons de l'argent, mais là où c'est nécessaire !

Les Américains, dont on parle beaucoup, ont dépensé 25 millions de dollars par an de subventions pour le réseau Internet, soit 100 millions de francs. Devons-nous faire la même chose ? Ce n'est pas mon intime conviction. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé ces amendements. Monsieur le ministre, je ne crois pas que l'on mette l'argent là où il le faut. Si, vous, vous en avez l'intime conviction, je veux bien vous faire confiance, d'autant que, encore une fois, mon rôle n'est pas de dire où il faut faire des économies. Si, en plus, le Premier ministre est d'accord avec vous, je ne veux pas être plus royaliste que le roi.

Monsieur le président, dans l'attente de la création d'un Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques qui travaillera en commun avec l'office parlementaire des choix technologiques – lequel d'ailleurs a publié sur la politique spatiale un rapport extrêmement édifiant que l'on aurait dû citer –, je retire ces amendements. Je ne peux pas être plus gouvernemental que le Gouvernement !

Monsieur le ministre, je vous laisse donc juge de la politique à mener dans ce domaine, en maintenant, évidemment, ma confiance au Gouvernement.

**M. le président.** Les amendements n<sup>os</sup> 117 et 62 sont donc retirés.

Monsieur le rapporteur spécial, acceptez-vous que l'amendement n<sup>o</sup> 98 de la commission, dont M. Dominati était coauteur, soit retiré ?

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** Je n'y vois pas d'objection, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 98 est donc également retiré.

Restent en lice l'amendement n<sup>o</sup> 131 de M. Jean-Pierre Thomas et un amendement n<sup>o</sup> 145 du Gouvernement qui vient de me parvenir, mais qui n'arrivera peut-être pas jusqu'à vous compte tenu de ce que vient de nous expliquer M. Dominati sur les autoroutes de l'information... (*Sourires.*)

Cet amendement n<sup>o</sup> 145 du Gouvernement est ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C, réduire les crédits de paiement de 15 000 000 francs et les autorisations de programme de 15 000 000 francs. »

Je vais maintenant donner la parole à M. Jean-Pierre Thomas, qui est l'auteur de l'amendement n<sup>o</sup> 131.

Vous avez la parole, monsieur Thomas.

**M. Jean-Pierre Thomas.** Monsieur le ministre, accepter sans rien dire la discussion telle qu'elle se déroule reviendrait à renoncer à un vrai débat budgétaire, du type de ceux qui ont lieu dans les grandes démocraties, et à se priver des députés qui veulent travailler. Nous sommes déjà peu nombreux. Mais, en procédant ainsi, un jour, vous vous retrouverez seul pour la discussion budgétaire, comme c'est déjà bien souvent le cas pour d'autres débats. Ainsi, il nous faudrait renoncer – ce qui est hors de question – à faire des économies pour provoquer la baisse des taux d'intérêt, et renoncer aussi à la cohérence du Gouvernement avec lui-même et à la cohésion qui doit exister entre celui-ci et sa majorité. Monsieur le ministre, vous le comprendrez, c'est beaucoup trop nous demander.

Monsieur le président, je retirerai donc mon amendement. Mais je demande au Gouvernement d'accorder ses violons afin que nous puissions faire du bon travail.

**M. le président.** L'amendement n<sup>o</sup> 131 de M. Thomas est retiré.

Monsieur le ministre, je ne crois pas sortir de mon rôle en venant à l'appui des propos qui viennent d'être exprimés.

Le Gouvernement, en première partie de la loi de finances, a accepté le principe – que dis-je ? le principe ! –, a accepté la diminution de 2 milliards de francs des recettes initialement prévues.

Ainsi que l'on dit M. Dominati et M. Thomas, l'Assemblée est mal placée pour procéder au choix précis des chapitres et des lignes budgétaires sur lesquels doivent porter ces économies, en l'attente – dirait M. Dominati – d'un Office d'évaluation des choix budgétaires.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Puisse-t-il vite fonctionner !

**M. le président.** Je pense que nous nous épargnerions, budget par budget, la reproduction de débats du genre de celui d'aujourd'hui et d'hier soir, et ce jusqu'à la mi-novembre, si le Gouvernement voulait bien arbitrer clairement et définitivement sur l'affectation de la part des 2 milliards – somme non négligeable – à réaliser en économies.

En l'absence de M. le ministre des relations avec le Parlement, je vous prie de bien vouloir vous faire auprès du Premier ministre l'interprète de l'Assemblée tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** Nous nous serions épargné le débat, mais surtout le ridicule. Car, franchement, l'Assemblée ne sortira pas grandie de cette fin d'après-midi.

**M. Laurent Dominati.** Au contraire !

**M. Jacques Guyard.** N'est-ce pas ridicule de présenter, comme le font M. Dominati et M. Thomas, des amendements visant successivement à réduire les crédits de 380, puis de 85, puis de 40 millions, pour finalement les retirer tous ?

**M. Laurent Dominati.** J'ai expliqué pourquoi !

**M. Jacques Guyard.** Oui, nous sommes bien en plein ridicule, et l'Assemblée n'en sort pas grandie.

J'ai failli proposer, monsieur le président, mais vous m'avez devancé, une suspension de séance pour permettre au Gouvernement de décider sur quels secteurs porteraient ces deux milliards. Peut-être alors aurions-nous pu espérer travailler dans les jours qui viennent dans de meilleures conditions et, en tout cas, dans la clarté politique, qui actuellement fait bien défaut.

Je regrette, monsieur le ministre, que vous en soyez réduit à sacrifier 15 « malheureux » millions de francs. C'est franchement ridicule !

**M. le président.** La commission n'a pu – et pour cause ! – examiner l'amendement n<sup>o</sup> 145 du Gouvernement, mais M. le rapporteur spécial a peut-être un avis à titre personnel.

**M. Arsène Lux, rapporteur spécial.** A titre personnel, j'approuve l'amendement n<sup>o</sup> 145 et je m'en remets à la sagesse du Gouvernement.

Dans ce débat, rien n'a été ridicule. Aborder les problèmes au fond comme nous l'avons fait témoigne de l'état de bonne santé de notre démocratie.

Certes, monsieur Dominati, je comprends et partage votre souci de réduire les déficits, mais il faut le faire avec discernement. Peut-être, le temps et certains éléments nous ont-ils manqué pour décider ces réductions. Comme vous l'aviez dit en commission, nous ne savons pas trop ce que financeront les crédits de l'autoroute de l'information. Et c'est animé du souci qu'ils portent sur des aides à l'intelligence, et non pas à l'investissement, que vous avez présenté vos amendements.

La réponse qui nous a été donnée s'inscrit dans le droit fil de votre préoccupation. Pour ma part, je fais confiance au ministre et considère qu'il serait irresponsable de renoncer à cette possibilité. En réduisant, de façon relativement limitée d'ailleurs, les déficits du moment peut-être risque-t-on de creuser ceux de demain. Cette responsabilité, nous n'avons pas le droit de la prendre.

J'ajoute que ce projet s'inscrit dans un contexte gouvernemental qui a été clairement défini : un comité interministériel vient de se prononcer sur 170 projets, et 185 autres risquent d'être adoptés en fin d'année. Je suis persuadé que ce débat aura au moins eu l'avantage d'amener le Gouvernement à vérifier que la part qu'il financera portera uniquement sur des aides à la recherche et au développement.

Pour toutes ces raisons, je crois que ce débat a été très utile.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des technologies de l'information et de La Poste.** Monsieur Dominati, je le répète, pas un centime n'ira à des aides à l'investissement. L'ensemble de ces crédits est consacré à des aides à la recherche et au développement et à l'alimentation d'un fonds d'aide à l'édition de services en lignes, ce qui correspond parfaitement à votre souhait.

Pour le reste, monsieur le président, j'ai bien entendu votre message et je puis vous assurer que le Gouvernement fera tout pour mettre en place un dispositif propre à faire économiser à l'Etat les 2 milliards d'économies qui ont été votés par le Parlement lors de la discussion de la première partie du projet de loi de finances.

Je souhaite, pour ma part, que la discussion avec le Parlement puisse commencer plus en amont. Je ne considère pas que le Parlement ne soit pas légitimement habilité pour discuter du bien-fondé des dépenses et donc, comme nous venons de le faire et avec des arguments, de la valeur des économies qui étaient proposées. De ce point de vue, un office parlementaire d'évaluation serait extrêmement bienvenu.

**M. Laurent Dominati et M. Jean-Pierre Thomas.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 145.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, modifiés par l'amendement n° 145.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des technologies de l'information et de La Poste.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-huit heures trente, est reprise à dix-huit heures quarante-cinq.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

## CULTURE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la culture est plus que jamais un enjeu historique et démocratique, une question politique centrale.

On a beaucoup glosé, ces derniers temps, sur ce projet que je soumets aujourd'hui à vos suffrages, que ce soit pour le critiquer, pour le louer ou pour l'amender : vrai 1 p. 100 ? Faux 1 p. 100 ? Budget gonflé ? Ou budget de luxe ?

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce budget ne cache aucune misère et la culture n'est pas, que je sache, un luxe. Il s'efforce seulement d'être fidèle aux engagements du Président de la République en satisfaisant aux impératifs nécessaires de rigueur budgétaire et de maîtrise des dépenses publiques.

Pour que nous soyons dignes de l'ambition de nos prédécesseurs, parce que l'égalité des chances c'est aussi l'accès de tous à la culture, j'ai veillé à ce que les crédits de mon département soient employés et répartis avec efficacité et utilité sociale, dans un souci de rigueur et d'exemplarité.

Ce budget cherche à poursuivre et à approfondir l'action engagée par mon prédécesseur avec une clarté et une ténacité auxquelles je tiens à rendre solennellement hommage.

La politique culturelle de l'Etat doit clairement s'inscrire dans les priorités définies par le Gouvernement : lutter contre toutes les formes d'exclusion, faire de la politique culturelle un instrument de rééquilibrage entre Paris et la province, tout en rationalisant et en modernisant les modalités d'intervention de la puissance publique.

Lutter contre toutes les formes d'exclusion d'abord et avant tout. Soumise aux tensions de la concurrence internationale et des difficultés économiques, au déclin des formes traditionnelles du lien social, politique et économique, notre société se cherche. La pire des choses qui pourrait lui arriver serait le repli frileux sur l'intolérance et la xénophobie. C'est pourquoi la politique culturelle doit participer pleinement à la recreation du pacte républicain, ouvrir à chacun la voie de l'épanouissement individuel et de la solidarité. Pour cela, l'Etat doit donner l'exemple : je veux que nous fassions la preuve de notre capacité à endiguer toutes les exclusions qu'elles soient économiques ou sociales, urbaines ou rurales.

Je pense profondément qu'il existe une forme d'exclusion culturelle. Etre par sa situation géographique ou sociale dans l'incapacité d'accéder à la pratique d'une activité culturelle, quelle qu'elle soit, renforce le sentiment de désespoir et d'abandon qui étreint aujourd'hui une importante fraction de la population de notre pays. Plus de 300 millions de francs de crédits d'intervention supplémentaires seront consacrés à ce combat. Ce n'est

pas rien ; certains diront que c'est beaucoup, mais je crois que c'est loin d'être trop. Je veillerai à ce que ces crédits soient employés et concentrés là où se trouvent les besoins et non saupoudrés au gré des abonnements et des clientèles.

**M. Christian Vanneste.** Très bien !

**M. le ministre de la culture.** J'y veillerai d'abord en engageant mon département ministériel dans un programme pilote de projets culturels de quartiers, en partenariat avec les élus locaux et les collectivités territoriales. Je lancerai dès 1996 vingt-cinq opérations en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans le cadre existant des contrats de ville, tout en proposant des actions et des projets exemplaires associant les jeunes et les acteurs culturels, leur donnant les moyens d'agir pour s'approprier pleinement toutes les formes d'expression culturelle, comme spectateurs, mais aussi et surtout comme acteurs, voire créateurs. Je me souviens de cet homme qui, sortant d'un stage avec Armand Gatti, proclamait sa fierté d'être plus riche de 250 mots. C'était pour lui un peu plus de liberté. Je consacrerai plus de 100 millions de mesures nouvelles à ces actions.

Elles seront complétées par la poursuite du plan d'équipement de proximité engagé depuis deux ans. Le nombre de cafés-musique passera de 60 à 100, des lieux d'exposition, de répétition, de spectacles seront créés et mis à la disposition de tous.

Je suis persuadé que l'accès à la culture est un atout pour des jeunes allant d'échecs en frustrations jusqu'à la haine ou la révolte parfois. L'accès au livre, à la musique ou à la danse, au cinéma, à l'expression plastique doit leur permettre de retrouver leur dignité d'hommes et de citoyens.

On a cru longtemps qu'il suffisait de remplir des cars de jeunes et de les conduire au théâtre ou au musée pour que, conquis par la simple confrontation avec l'art et la culture, ils se convertissent. L'accès à la culture n'est pas si simple ; il suppose à mon avis deux choses : d'abord un éveil, une initiation, une éducation et ensuite une démarche, beaucoup plus volontariste, des créateurs et des institutions.

C'est pourquoi j'emploierai aussi les mesures nouvelles que vous voudrez bien me confier à renforcer les enseignements et l'éducation artistique et à inciter les professionnels et les institutions à venir à la rencontre de nouveaux publics.

Renforcer les enseignements artistiques : si vous votez ce budget tel qu'il vous est présenté, 17 millions de francs supplémentaires permettront de favoriser le développement des enseignements artistiques à l'école. Nous avons mis en place cette année un certain nombre de sites pilotes dans treize départements. Cette expérience, qui vise notamment à rapprocher des établissements culturels et ceux du secteur scolaire, est un succès. Je vous propose de doubler ces crédits tout en poursuivant, avec le ministre de l'éducation nationale, l'indispensable réflexion sur l'aménagement du temps scolaire sans laquelle notre retard dans ce domaine ne pourra jamais être vraiment comblé.

Développer une sensibilité culturelle c'est aussi pratiquer un instrument de musique, apprendre à peindre, parfois pour en faire son métier, toujours pour affiner et développer sensibilité et richesse humaine sans lesquelles il n'est point de société libre ni de civilisation digne de ce nom. C'est pourquoi je vous propose de consacrer 19 millions de francs complémentaires aux enseignements

spécialisés – conservatoires et écoles de musique – en accompagnement des efforts importants faits par les collectivités locales.

**Mme Bernadette Isaac-Sibille.** Très bien !

**M. le ministre de la culture.** Aller au devant de nouveaux publics : en ce qui concerne le réseau culturel national, je vous rappelle que les crédits d'Etat dans ce domaine n'ont pas été revalorisés depuis trois ans alors que les collectivités locales y consacrent de plus en plus d'argent. Je veillerai à ce qu'ils soient attribués selon des critères rigoureux privilégiant au premier chef la rencontre avec de nouveaux publics, intégrant l'évaluation de l'impact qualitatif et quantitatif des actions menées.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, lutter contre l'exclusion culturelle suppose aussi une politique volontariste d'aménagement du territoire. La baisse des crédits consacrés aux grands travaux parisiens me permet de poursuivre cet effort dans le domaine des crédits d'investissement en cherchant à m'inscrire dans le cadre des objectifs définis par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995.

En 1996, je consacrerai les deux tiers du budget d'investissement hors grands travaux du ministère à des investissements en région. La part des actions du ministère consacrée à la province augmentera de 9 p. 100.

Je vous propose en outre de rattraper l'insuffisance actuelle des crédits de paiement à hauteur de 400 millions de francs pour permettre à l'Etat d'honorer ses engagements et de remédier à une crise de trésorerie en passe de créer des difficultés sérieuses à des entreprises en région.

Au tout premier plan, figurent les crédits consacrés à la promotion et à la conservation du patrimoine parce qu'il est à la racine de notre vie, parce qu'il est à la racine de notre culture. Vous avez pris connaissance du rapport d'exécution de la loi de programme pour l'année 1994. Elle nous permet de connaître, protéger, conserver et mettre en valeur les édifices et les objets que nous souhaitons léguer aux générations futures. Vous n'ignorez pas que ces crédits sont aussi un formidable levier économique créateur d'emplois directs pour une foule de petites et moyennes entreprises, garantes de la conservation de savoir-faire séculaire, mais aussi pourvoyeuses d'emplois directs. Chaque fois qu'un monument attire 10 000 visiteurs supplémentaires, il se crée un emploi direct et un emploi indirect liés à cet accueil du public. Chaque fois qu'un million de francs est investi dans la restauration du patrimoine, deux à trois emplois sont créés contre un et demi dans le bâtiment traditionnel. Préserver et restaurer ces monuments et ces sites répartis sur l'ensemble du territoire, c'est aussi œuvrer pour une forme de développement local particulièrement adaptée. A cet effet, je vous propose de consacrer 1,667 milliard de francs à la loi de programme.

Par ailleurs, j'ai veillé à accroître le niveau des crédits d'entretien sans lesquels cette politique de restauration est vaine. Les propriétaires privés seront responsabilisés en assurant eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien subventionnés par l'Etat. Une ligne budgétaire spécifique a été créée pour ce faire sur le titre IV.

Le programme de grands projets en région, décidé par le comité interministériel d'aménagement du territoire de Troyes, portera ses premiers fruits en 1996. Je vous propose d'engager des crédits pour le Centre de la mémoire de la V<sup>e</sup> République à Reims, pour la construction de

l'auditorium de Dijon et pour la création du musée et du centre d'art contemporain de Toulouse. Les études nécessaires à la programmation des autres projets, comme le centre des arts de la scène de Moulins ou le projet d'une vallée de l'image dans la région Rhône-Alpes, notamment à partir d'un centre du patrimoine photographique à Chalon-sur-Saône, seront poursuivies pour que, je l'espère, des travaux débutent en 1997.

J'ai déjà évoqué des équipements de proximité, en particulier les cafés-musique. Qu'il me suffise d'ajouter qu'ils ne concernent pas seulement les quartiers urbains, mais aussi l'espace rural : relais-livres en campagne, aide à l'équipement d'espaces polyvalents de spectacles ou d'expositions. Ces crédits, consacrés aux équipements de proximité, que j'ai augmentés de 21 p. 100 pour les porter à 52 millions, doivent permettre d'insuffler cette étincelle de vie sans laquelle détresse et sensation d'abandon s'étendent un peu plus dans les grands ensembles ou les zones rurales les plus défavorisées.

Je continuerai enfin de soutenir avec attention les initiatives des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de l'exécution du XI<sup>e</sup> Plan.

Pour ce qui concerne les musées, les crédits d'équipement hors grands travaux progressent de près de 16 p. 100 permettant, par exemple, de poursuivre ou d'engager des opérations comme le musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne, le musée André-Malraux du Havre, les musées de Béthune et de Roubaix, le musée historique lorrain.

Les structures de diffusion des spectacles vivants, qu'il s'agisse des théâtres municipaux ou des scènes nationales, lieux de diffusion de musique et de danse, devraient bénéficier de plus de 100 millions de francs.

Je crois aussi que cette crise de la société, que je mentionnais en introduction, implique que l'Etat se réforme, devienne à la fois, selon l'expression heureuse de Michel Crozier, « plus moderne et plus modeste ».

Pour ces raisons, c'est aussi un budget recentré, réorienté, redéployé que je présente à vos suffrages. Je vous ai exposé l'orientation que j'entends donner aux mesures nouvelles que vous voudrez bien me confier. Je vous rappelle qu'elles ne sont obtenues que par redéploiement de la marge d'environ 800 millions de francs due à la décrue des grands travaux parisiens en faveur de la province.

Je m'attacherai, dans un deuxième temps, mesdames, messieurs les députés, à vous convaincre que ce projet de budget s'efforce de contribuer à la nécessaire rationalisation de l'intervention de l'Etat. Rationaliser l'intervention de l'Etat, c'est tout à la fois maîtriser ses moyens de fonctionnement, mieux gérer ses crédits d'intervention et procéder à des regroupements d'actions cohérents et significatifs pour mener des politiques globales et enfin mieux coordonnées.

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, il m'est apparu rapidement qu'il fallait concentrer l'action de l'Etat sur des établissements recevant du public ou appelés à en recevoir beaucoup, même au prix d'économies drastiques là où les priorités n'étaient pas les plus pressantes. Trois établissements publics sont dans ce cas.

La Bibliothèque nationale de France. Elle ouvrira, si vous m'en donnez les moyens, une partie de ses espaces à l'automne de 1996. Il s'agit du haut-de-jardin, qui sera accessible au grand public, alors même que la bibliothèque publique d'information devra fermer ses portes en 1997. L'ouverture de l'étage des chercheurs ne se fera qu'en 1997. Il faudra bien sûr poursuivre le déménagement des collections de la rue de Richelieu, fiabiliser le système informatique et, surtout, intensifier la politique

de mise en réseau national, sans laquelle nous aurions construit une cathédrale dans le désert. A cet effet, 350 millions de francs de crédits d'équipement, 560 emplois, 38 millions de francs de crédits de fonctionnement sont inscrits dans ce budget. Je sais que nombre d'entre vous – et je fais partie de ceux-ci – n'auraient pas conçu cet établissement comme il l'a été. Les crédits que je vous demande ont été calculés au plus juste pour faire fonctionner ce complexe, mais il reste, aujourd'hui, un dernier effort à faire. Je vous demande de le faire. Il serait en effet plus coûteux d'arrêter que de continuer.

La Cité de la musique a ouvert cette année. Sa programmation associant tous les genres musicaux a su attirer un large public. Il reste maintenant à ouvrir le musée de la musique et le Centre national de ressources pédagogiques pour que ce projet trouve sa pleine cohérence. J'y consacre, en 1996, 35 millions de francs et 45 emplois supplémentaires.

Enfin, 1996 sera la dernière année de remise à niveau des moyens de l'Opéra, décidée par Jacques Toubon et suivant les préconisations du rapport Gall. Doté d'un répertoire propre, il rouvrira la salle Garnier avec un équipement scénique rénové fin 1996.

Hors ces établissements, j'ai essentiellement consacré des moyens nouveaux en emplois aux établissements recevant du public. Ainsi, 133 postes seront ouverts dans les corps d'accueil et de surveillance, dans le cadre d'un plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire entamé l'année dernière. J'ai aussi tenu à ouvrir 70 postes dans ces corps pour améliorer significativement l'accueil dans les musées et domaines de l'Etat, et particulièrement sur le site du tout nouvel établissement public de Versailles, dont, comme vous le savez, de nombreuses salles restent aujourd'hui fermées au public faute d'effectifs suffisants.

Il est également nécessaire de poursuivre l'effort de rénovation du patrimoine immobilier dépendant du ministère, pour des raisons essentiellement de sécurité du public. Après celle de la Comédie Française, il faut engager la rénovation du théâtre de l'Odéon, pour laquelle je vous propose d'ouvrir un crédit de 25 millions de francs. Les rénovations du Palais de Tokyo et du théâtre national de Strasbourg seront achevées en 1996 ; celle du musée Guimet se poursuivra, avec le soutien d'ailleurs de crédits importants de mécénat. La réhabilitation technique du Centre Pompidou nécessitera 130 millions de francs de crédits d'équipements ; les travaux préparatoires au renforcement de la structure du Grand Palais se poursuivront.

Enfin, l'Etat doit se donner les moyens de faire face aux contraintes découlant des obligations juridiques qu'il a lui-même imposées. L'année 1996 verra l'expiration des premiers certificats de refus de sortie d'œuvres d'art du territoire national, en application de la loi du 31 décembre 1992. C'est pourquoi je vous propose de consacrer 65 millions de francs, dont 50 pour le seul fonds du patrimoine, aux crédits d'acquisition, pour éviter des départs à l'étranger d'éléments majeurs de notre patrimoine national.

Ces efforts seront financés au prix de réels redéploiements sur le reste des moyens de fonctionnement. En voici l'illustration.

Nous ferons d'abord des économies sur les moyens consacrés aux établissements publics constructeurs des grands travaux. Elles sont amorcées dans ce projet de loi de finances ; elles seront poursuivies en 1997 par le regroupement des établissements existants.

Les moyens de fonctionnement généraux du ministère diminueront de 8,5 p. 100, ce qui demandera un effort général de productivité et d'organisation à l'ensemble de mes services.

Je veillerai enfin à rationaliser les procédures d'intervention et d'attribution de subventions. Je veux mettre fin à certaines formes d'abonnement et de clientélisme. Mon prédécesseur a créé un instrument d'évaluation des politiques publiques en matière culturelle. Je compte m'appuyer sur ce comité consultatif d'évaluation, présidé par M. Bloch-Lainé, pour examiner l'efficacité des politiques et des dépenses d'intervention de mon département ministériel. Des audits périodiques seront réalisés. Je pense qu'il y a peu de domaines où l'évaluation est certes aussi difficile, mais aussi nécessaire que celui de la culture.

Les politiques sectorielles de mon ministère doivent être aussi mieux intégrées. A la suite du plan Livre que j'ai présenté très récemment, j'ai exposé le 26 octobre ma politique théâtrale et je réfléchis à une organisation plus rationnelle et plus efficace des aides au cinéma.

On a beaucoup parlé des crédits et des compétences qui me sont transférés, parfois pour s'en étonner. Je voudrais ici, en un mot, rappeler leur signification.

Tout d'abord, pourquoi rattacher l'architecture à mon département ministériel ? Mon décret d'attribution avait déjà, je le rappelle, décidé de me confier d'importantes missions dans ce domaine, puisqu'il me chargeait exclusivement de la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain et des abords des monuments historiques, et, conjointement avec le ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, des actions de promotion et d'amélioration de la qualité architecturale et de la recherche et de l'enseignement en architecture.

Le transfert budgétaire des services départementaux de l'architecture et des écoles donne leur pleine signification à ces nouvelles attributions.

J'entends bien intégrer les acquis du passage de l'architecture au sein des services de l'équipement : rapport au contexte urbain, intégration dans la politique de la ville, cohérence de l'aménagement de l'espace. Mais je n'oublie pas que l'architecture est un des arts majeurs, au cœur même de la vie des gens. J'entends promouvoir la qualité architecturale sur tout le territoire, dans les centres anciens comme dans les périphéries délaissées. Dans le domaine des enseignements, le rapprochement avec l'université, proposé par le rapport Frémont, sera engagé.

Je suis persuadé qu'une bonne coordination entre architecture, patrimoine et urbanisme favorisera la qualité des constructions que nous léguerons aux générations futures, afin qu'elles aient envie de les protéger comme nous protégeons Versailles, la cathédrale de Chartres ou la gare d'Orsay. L'exemplarité de la plupart des opérations conduites par mon ministère en est caution, comme en ont témoigné encore tout récemment l'attribution de l'Équerre d'argent à Christian de Portzampac et Dominique Perrault pour deux opérations conduites par mon ministère.

Pour les autres transferts, est-il absurde de vouloir mieux coordonner l'action des grands orchestres symphoniques français en me laissant le soin de subventionner des orchestres de Radio France ? Le ministère de la culture, de surcroît chargé par le Premier ministre d'assurer la tutelle de la communication, n'a-t-il pas justement vocation à subventionner Arte ? N'est-il pas logique de réunir sous une même tutelle l'ensemble du dépôt légal

audiovisuel réparti entre l'Institut national de l'audiovisuel, le Centre national de la cinématographie et la Bibliothèque nationale de France ? La cohérence d'ensemble du site de La Villette et la part croissante de la culture scientifique et technique et des technologies de l'information dans les pratiques culturelles ne justifient-elles pas le transfert de la Cité des sciences et de l'industrie sur mon budget ?

Ces transferts participent bien de la remise en ordre des moyens de l'État et j'entends bien qu'ils permettent une meilleure allocation de ces moyens, pour le profit de l'ensemble des citoyens.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais en conclusion essayer d'en finir avec les faux-semblants dans les discussions sur le rôle culturel de l'État.

Institutionnellement et traditionnellement, celui-ci assumé un rôle très important, comme dans le domaine de l'éducation. Il est normal que les conséquences en soient tirées dans les choix budgétaires d'emplois ou d'investissements, dont une partie est inéluctablement liée à ses obligations vis-à-vis d'un patrimoine dont il est propriétaire et dépositaire.

Une autre partie de ces choix découle d'options volontaristes qui se traduisent en aides spécifiques aux collectivités territoriales. Sur ces sujets, il n'est souvent possible d'agir que si l'État veut bien s'engager aux côtés de ses partenaires.

Ai-je tort de considérer que l'action culturelle est l'un des volets de l'action éducative et sociale de l'État, l'un des instruments de réduction de la fracture sociale, ou devons-nous replier sur un conservatisme frileux ? Faut-il revenir sur plus de trois décennies – d'André Malraux à Jacques Toubon – d'un effort patient et continu pour bâtir et consolider un système culturel de qualité qu'il suffit seulement, et à peu de frais, de mieux ouvrir à tous les publics, à tous les Français ?

Mesdames, messieurs les députés, Camus écrivait que « sans la culture, et la liberté relative qu'elle suppose, la société, même parfaite, n'est qu'une jungle ». Racine a dit que « sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie ». Ce sont ces quelques moyens, 1 p. 100 du budget de l'État, pour beaucoup plus de liberté et d'honneur pour notre pays, que je vous demande aujourd'hui, en vous priant de bien vouloir voter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Dominique Perben, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Dominique Perben, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les controverses sur le budget du ministère de la culture, au sein de la commission des finances ont eu, à mes yeux, un double mérite.

D'abord de rappeler le rôle du Parlement, qui n'est pas celui d'une chambre d'enregistrement. Cela a été dit tout à l'heure.

Ensuite, de susciter un début de réflexion sur un sujet que je crois important : quelle place les pouvoirs publics, en temps de crise, crise sociale, crise financière, entendent-ils donner à la culture, quel rôle devons-nous assigner à la culture en ces temps de doute, de restrictions, et que peuvent en attendre les Français ?

Nous devons nous garder de tomber dans deux extrémismes.

Le premier serait celui de certains lobbies de culture, déclarant « intouchable » le budget du ministère de la culture. La culture est au cœur de la cité. Elle contribue à forger une âme nationale, à rassembler dans le respect d'un patrimoine commun, et à croire en l'avenir à travers l'aventure de la création. Cette lourde et noble responsabilité, les hommes de culture doivent l'assumer en droits et en devoirs. Ils ne doivent surtout pas se cloîtrer dans une tour d'ivoire ; ils doivent être dans le siècle et prendre leurs responsabilités dans les difficultés communes.

L'autre extrémisme serait celui, démagogique, de considérer la culture comme un luxe dispendieux et inutile par temps de crise. En raisonnant ainsi, nous commettrions contre notre pays une faute, dont nous aurions à assumer les conséquences pour les générations futures.

En s'engageant à porter le budget de la culture à 1 p. 100 du budget de l'Etat, le Président de la République a voulu avant tout donner un signal fort. Rarement la culture a autant constitué un élément clé de la cohésion nationale ; rarement la culture a autant été porteuse d'ambition pour notre pays.

Élément essentiel de la cohésion nationale, la culture peut devenir le ciment de la société française, dont nous avons tant besoin, à l'image de ce que fut l'école des débuts de la III<sup>e</sup> République.

Comment pourrions-nous nous contenter des données sur les pratiques culturelles des Français, qui nous révèlent que 76 p. 100 de nos concitoyens n'ont toujours pas assisté à un concert de musique classique, que 55 p. 100 ne soient jamais venus à un spectacle théâtral et que 50 p. 100 n'ont jamais visité une exposition ?

Comment pourrions-nous admettre que la politique culturelle continue uniquement à profiter à la même proportion de nos concitoyens qu'à la fin de l'époque Malraux, grâce à l'action duquel 10 p. 100 de la population française était touchée par les maisons de la culture ?

Comment pourrions-nous accepter que la politique culturelle ne parvienne pas à dépasser les mêmes et traditionnelles catégories socio-professionnelles, alors que les activités culturelles ont connu une extraordinaire croissance et que le budget du ministère a triplé en dix ans ?

De ce constat, il apparaît clairement qu'il en est en matière culturelle comme dans tant d'autres domaines : l'argent ne suffit pas à résoudre les problèmes. Encore faut-il l'utiliser à bon escient.

Poursuivant et amplifiant l'action menée par le gouvernement d'Edouard Balladur et s'appuyant sur la valeur symbolique du 1 p. 100, le gouvernement d'Alain Juppé nous propose, à travers le projet de loi de finances pour 1996, de soutenir une politique culturelle résolument tournée vers la recherche de nouveaux publics et faisant du maillage culturel du territoire une des conditions de la démocratisation culturelle et de la lutte contre l'exclusion dont M. le ministre a parlé tout à l'heure.

Cette volonté de démocratisation de la culture, monsieur le ministre, votre budget s'en donne les moyens grâce aux mesures nouvelles qu'il consacre tant à la politique de diffusion qu'au renforcement des enseignements artistiques, mais aussi grâce au recyclage progressif que vous avez évoqué des crédits jusqu'alors consacrés aux seuls grands travaux parisiens, et dont la province bénéficiera désormais.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Très bien !

**M. Dominique Perben, rapporteur spécial.** Le rayonnement et la diffusion de la culture française passent d'abord, j'en suis convaincu, par le développement des enseignements artistiques.

En effet, le ministère de la culture a avant tout, à mes yeux, une mission éducative à remplir.

Cette mission, il doit d'abord la mener en direction des jeunes en milieu scolaire, en leur apportant une ouverture et une sensibilisation à la culture. Aussi, je me réjouis que les crédits d'intervention consacrés aux actions de sensibilisation en milieu scolaire bénéficient d'une mesure nouvelle de 17 millions de francs.

S'il est un secteur où la culture peut contribuer à renforcer la cohésion de la société française, c'est bien celui-là. Car partager la même culture, c'est avant tout disposer des clés qui permettent de comprendre l'héritage national ou de le faire comprendre, et de s'inscrire ainsi dans un passé qui donne un appui, un point d'élan pour construire l'avenir.

Le développement de l'éducation culturelle à l'école doit, pour réussir, s'appuyer sur une action interministérielle menée en partenariat avec les collectivités locales.

De ce point de vue, l'expérience acquise ces deux dernières années en matière de jumelage entre établissements scolaires et établissements culturels, ainsi qu'en matière de contractualisation avec les collectivités locales, constitue une précieuse référence.

Plus d'une dizaine de sites, qui concernent 35 000 enfants, ont ainsi été mis en place dans treize départements. Vous l'avez rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre. Grâce à la progression de vos crédits, vous pourrez sélectionner d'autres sites et étendre cette expérience tout à fait concrète et positive. Cette progression des crédits permettra également de soutenir l'action des établissements d'enseignements artistiques, d'assurer le renouvellement des générations d'artistes professionnels et de créateurs, garantissant pour le futur, la vitalité de la création artistique de notre pays et la renommée de nos écoles artistiques.

Enfin, les actions de sensibilisation en milieu scolaire seront complétées grâce à la mise en œuvre de programmes culturels de lutte contre l'exclusion dans les quartiers en difficulté. Ce sont 107 millions de mesures nouvelles sur le titre IV qui seront ainsi consacrés à des actions permettant, à travers la musique, la danse, le théâtre, la lecture, le cinéma, les arts plastiques, voire le patrimoine, de sensibiliser, d'éduquer, de favoriser l'accès à la culture des jeunes de ces quartiers et, parfois, de susciter des vocations. Environ vingt-cinq projets culturels de quartiers associeront jeunes et acteurs culturels. Ces derniers auront ainsi une occasion supplémentaire de montrer combien la culture peut jouer, ou a un rôle à jouer dans la cité, toute la cité.

La diffusion de la culture française passe également par la mise en réseau des grandes institutions parisiennes et par le maillage culturel du territoire que vous avez, monsieur le ministre, évoqué tout à l'heure.

Je voudrais, mes chers collègues, que nous nous attachions à faire prévaloir l'idée que les grandes institutions parisiennes sont avant tout nationales et n'ont pas comme seule vocation de satisfaire aux attentes des Parisiens.

Les grandes institutions nationales ont, parmi leurs missions, celle d'apporter à tous les publics l'accès à une culture de haute qualité, de référence, et à servir le prestige de la France dans le monde. Il est donc essentiel que ces institutions, loin de se draper dans une recherche soli-

taire de l'art pour l'art, développent des relations avec les établissements de province, afin d'assurer des mises en réseau. A cet égard, l'exemple de la Comédie-Française, avec ses tournées en province, devrait être généralisé.

Mais deux institutions parisiennes récentes ont particulièrement vocation à irriguer la province. Province qui, grâce au programme de grands projets en région – les GPR – et à la multiplication des équipements de proximité, voit la part des actions que la Rue de Valois lui consacre croître de 9 p. 100 en 1996 : une telle progression permettra aux investissements réalisés en dehors de Paris et de l'Île-de-France d'atteindre près de 2 milliards de francs, soit les deux tiers du budget d'investissement de la culture.

La première de ces institutions est la si controversée Bibliothèque nationale de la France.

Que l'on regrette le choix du lieu d'implantation de la BNF, les choix architecturaux, ou que l'on dénonce les milliards d'investissement consacrés à cette réalisation, je le conçois aisément.

Mais, comme vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, nous avons aujourd'hui à assumer cet héritage et à tout mettre en œuvre pour que la BNF remplisse au mieux les tâches qui lui ont été assignées, parmi lesquelles l'accès au grand public, avec à terme une capacité de 3 700 places contre 600 précédemment, ; sa mise en réseau en direction des régions avec la réalisation du catalogue collectif de France, la mise en œuvre de la réforme du dépôt légal, la coopération avec les bibliothèques « pôles associés » et le développement d'une télématique qui supprime les distances.

Il faut savoir ce que l'on veut : soit rattraper le retard pris dans le domaine de la lecture publique en France, notamment en direction du monde universitaire, et respecter ainsi les échéances de l'automne 1996 pour l'ouverture au public du haut-de-jardin, et celle de 1997 pour l'ouverture du rez-de-jardin ; soit ne pas répondre à l'attente des publics universitaires et les priver, pour cause de travaux de la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, de bibliothèque en 1997, tout en assumant les risques d'un scandale politico-financier en laissant fermer un établissement qui, en tout état de cause, coûtera à la collectivité 780 millions de francs en fonctionnement par an, tout en restant vide.

A nous, mes chers collègues, de prendre nos responsabilités. Encore nous faudrait-il disposer de tous les éléments nécessaires pour apprécier les conditions dans lesquelles les inaugurations évoquées ci-dessus pourront être réalisées dans les délais prévus. Encore nous faudrait-il en particulier, monsieur le ministre, être rassurés sur la mise en œuvre de l'informatisation de la BNF, sans laquelle cette dernière ne pourrait remplir les tâches qui lui incombent. Et savoir également où l'on va précisément, en termes de personnels et donc d'organisation du travail au sein de la bibliothèque. Je vous demande, monsieur le ministre sur ces deux points des réponses très claires.

(M. Claude Gaillard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,  
vice-président**

**M. Dominique Perben, rapporteur spécial.** Le second établissement parisien ayant vocation à irriguer la province est la Cité des sciences et de l'industrie. Son rattachement au ministère de la culture est, je crois, une très

bonne nouvelle. Au-delà de l'intérêt évident de ce rattachement – meilleure coordination de tous les équipements sur le site de La Villette – qui permettra sans doute d'envisager la mise en place d'une institution commune de coordination. Je suis certain que le ministère de la culture y trouvera l'occasion de définir une politique de la culture scientifique et technique qui fait encore défaut à notre pays.

**M. Christian Vanneste.** Très juste !

**M. Dominique Perben, rapporteur spécial.** Je souhaite également – et je sais que cette opinion est partagée par la majorité de mes collègues – que le Gouvernement favorise à l'avenir la coopération entre la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette et un certain nombre d'établissements provinciaux. Ce travail devra se faire en collaboration avec les institutions existantes et je crois qu'il sera un support très important, permettant ainsi de créer une sorte de palier intermédiaire d'accès à la culture. Je suis convaincu, en effet, que la culture scientifique et technique peut être un puissant médiateur vers la culture classique. Elle peut aider les jeunes et les moins jeunes à franchir la barrière psychologique qui, trop souvent, les sépare des arts plastiques ou du spectacle vivant.

De même, il me paraît essentiel que le ministère de la culture poursuive les actions qu'il a entreprises afin de favoriser le développement d'une industrie française du multimédia s'appuyant sur notre considérable et prestigieux patrimoine.

Vecteur de cohésion de la société française, la culture peut aussi être porteuse d'ambition nationale.

Lors d'une interview célèbre qu'il avait consacré au journal *Le Monde* le 17 octobre 1972, le président Pompidou s'exprimait en ces termes : « Toutes les grandes époques artistiques sont des époques de prospérité économique et souvent de puissance politique. Voyez l'Athènes de Périclès, la Rome des Empereurs ou de la Renaissance, la Venise des Doges, la Florence des Médicis, sans parler de la France de Saint-Louis, de François I<sup>er</sup>, de Louis XIV, du XVIII<sup>e</sup> et même du Second Empire. Alors pourquoi pas notre siècle ? La grandeur ne se divise pas ou, en tout cas, ne se divise que passagèrement. »

Mes chers collègues, partageons cette ambition de Georges Pompidou de faire de la culture et de la politique culturelle un élément à part entière de la grandeur de notre pays. Ayons comme objectif de faire de Paris un centre des arts de dimension mondiale.

Et pour cela, monsieur le ministre, j'évoquerai rapidement deux points.

Le premier est celui du marché de l'art. Pourquoi, alors que l'offre est potentiellement l'une des plus fortes en France, et que de très nombreux acheteurs fréquentent Paris ou y vivent, pourquoi les ventes les plus renommées sont-elles organisées artificiellement à Monaco, à Genève, à Londres ou à New York ? Pourquoi les plus grands commissaires-priseurs français ne réalisent-ils que le dixième du chiffre d'affaires de Sotheby's ? N'est-il pas temps, et je m'adresse autant à vous qu'au garde des sceaux, d'engager une réforme significative pour redonner à Paris son rôle dans le marché de l'art ?

Second exemple de réflexion à engager : le devenir du Petit et du Grand Palais. Nous disposerons là, après des travaux nécessaires pour des questions de consolidation de ces bâtiments, d'un lieu prestigieux pour y présenter des expositions à vocation internationale.

Je me félicite que votre projet de budget pour 1996, monsieur le ministre, corresponde à l'application de la loi de programme sur le patrimoine monumental. Comme vous avez vous-même évoqué l'effet multiplicateur que peuvent avoir les crédits du patrimoine pour les entreprises provinciales, je n'y reviendrai pas.

La politique de protection du patrimoine ne doit pas être limitative et se consacrer aux seuls monuments historiques. Elle doit s'étendre à la conservation des techniques traditionnelles et à la mise en valeur de ce témoignage formidable sur le temps qui passe que constitue la photographie. Vous avez bien voulu tout à l'heure l'évoquer. Je n'insiste pas.

Je réaffirmerai après vous combien la France, foyer de création artistique et culturelle, doit maintenir cette vocation en menant une politique active d'encouragement et de soutien à la création. L'augmentation significative du titre IV de votre budget vous donnera, j'en suis convaincu, les moyens d'une remise à niveau en ce domaine. Je me permettrai tout de même de vous prier d'être très attentif dans vos choix et dans la détermination de vos priorités.

Il faut se féliciter du rattachement de la sous-direction de l'architecture à votre ministère. Sans revenir sur le fondement de ce rattachement, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des écoles d'architecture. En examinant votre budget dans le détail, il m'est apparu clairement que si l'on vous avait transmis une sous-direction, vous n'auriez pas, en revanche, hérité de « l'argenterie » et que, de ce fait, vous étiez handicapé au départ.

Il serait nécessaire que, pour que les écoles d'architecture puissent faire face à leurs besoins jusqu'à la fin de l'année 1996, vous fassiez un geste. En particulier, il faudrait abonder le chapitre 36-80, article 10, qui porte sur le fonctionnement des établissements d'enseignement de l'architecture, chapitre qui, selon les éléments en ma possession, avec les 108,9 millions de francs qui lui sont affectés, accuse une baisse de 20 millions par rapport à 1995. Quand on sait l'état dans lequel sont aujourd'hui les écoles d'architecture, le chiffre ne paraît pas raisonnable. Il vous appartiendra de nous faire tout à l'heure des propositions.

Enfin, l'action de soutien à la création serait incomplète si notre pays n'était pas à la pointe, comme par le passé, de la construction de l'Europe de la culture. Europe de la culture qui ne saurait d'ailleurs, à mes yeux, se limiter aux seuls pays de l'Union européenne.

Après s'être illustrée en gagnant la bataille de l'exception culturelle, la France doit demeurer plus que jamais exigeante, notamment sur le maintien d'un système efficace de quotas de diffusion, au moment où le débat autour de la modification de la directive sur la télévision sans frontière, loin d'être la manifestation d'une volonté de définir une politique culturelle commune, étale malheureusement les divisions européennes.

Et pourtant, tout reste à faire dans ce domaine : la construction européenne ne peut se limiter au seul débat – certes essentiel – sur le respect des critères de convergence du traité de Maastricht. Redonnons-lui la part de rêve qui lui fait aujourd'hui si cruellement défaut, et appuyons-nous pour cela – mes chers collègues – sur la promotion d'une Europe de la culture qui s'attache à renouer avec l'Europe des universités médiévales ou l'Europe des Lumières.

Ce n'est pas la nostalgie qui guide mes propos, mais la conviction qu'il nous faut reconstituer cette conscience européenne et la faire partager à nos concitoyens. Ainsi, sans la création la culture risquerait de n'être synonyme que de passé, voire de passéisme. Et la culture ne serait pas une ambition pour notre pays si elle n'était aussi source de création. Lorsqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la France s'est trouvée porteuse des Lumières, lorsqu'elle identifia son message à la raison, à la pensée libre, à la lutte contre les despotismes, elle était alors la première puissance du monde par un rayonnement qui tenait à l'esprit, mais aussi au dialogue des arts et à la richesse de la création.

Le budget qui nous est proposé aujourd'hui, mes chers collègues, répond à cette double vocation dont la culture est porteuse : le renforcement de la cohésion de la société mais aussi le prestige national.

Ce n'est pas tant de son montant – 15,54 milliards de francs – qu'il faut se féliciter que de la force symbolique du 1 p. 100 du budget de l'Etat. Je crois, mes chers collègues, à la nécessité d'une politique culturelle de l'Etat ayant à cœur de se donner et de donner à la France des ambitions. Car, pas plus que la grandeur, la politique culturelle ne se divise : elle forme un tout.

Enracinée dans le passé, elle se condamnerait d'elle-même si elle n'était pas résolument tournée vers l'avenir, si elle ne cherchait pas tout à la fois à favoriser la création la plus actuelle, à répondre aux attentes de notre jeunesse, et à se projeter au-delà des frontières hexagonales.

Adhérons à l'ambition du général de Gaulle, qu'André Malraux rappelait en octobre 1959, de tenter « d'accomplir le rêve de la France : rendre la vie à son génie passé, donner la vie à son génie présent et accueillir le génie du monde ».

Je vous propose d'adopter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Culture (*suite*) :

M. Dominique Perben, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 11 au rapport n° 2270) ;

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome III).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral* |  
*de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT